

## PROJET EDUCATIF INTERCOMMUNAL



**« Le bon développement de la petite enfance est un enjeu individuel, familial et social de la plus grande importance » Boris Cyrulnik.**

### **Introduction**

Comme le rappelle régulièrement la Commission Européenne, l'éducation et l'accueil des jeunes enfants constituent le socle de leur développement personnel et de leur intégration sociale future. **Parce que l'enfant sera l'adulte de demain, la Petite Enfance représente un enjeu majeur.**

En novembre dernier, à l'occasion de la Journée Internationale des droits de l'enfant, la défenseure des enfants Geneviève Avenard et le Défenseur des droits, Jacques Toubon, ont rendu public leur rapport intitulé « de la naissance à six ans : au commencement des droits ». Il s'intéresse plus particulièrement à la place qui est réellement faite aux bébés et aux très jeunes enfants au sein de la société, des politiques publiques et des institutions, à la façon dont ils sont (ou non) soutenus pour être des membres actifs, dans leur famille, à l'école, avec leurs spécificités, vulnérabilités et compétences propres.

Le rapport formule une série de recommandations, dont notamment :

- La mise en place d'un continuum éducatif de 0 à 6 ans.
- La sensibilisation à une éducation bienveillante et positive.
- L'attention à l'inclusion et à l'égalité de tous
- La valorisation des professionnels de l'enfance
- La pérennité des services de protection maternelle et infantile.

*« Puissent-elles inspirer les pouvoirs publics pour qu'ils prennent soin des très jeunes enfants, favorisant le développement de leurs capacités et compétences, et les prennent en considération en tant qu'acteurs et sujets de droit de notre société »* indiquent leurs auteurs.

Le rapport rappelle que la Convention Internationale des Droits de l'enfant, adoptée le 2 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations-Unies, a consacré l'enfant comme une personne à part entière, acteur et sujet de droits propres, et que ceux-ci s'appliquent entièrement dès la naissance, sans attendre que l'enfant accède au langage ou à la connaissance.

**C'est dans ce cadre et dans ces recommandations que nous inscrivons nos travaux.**

Lorsque le Président d'une communauté d'agglomération inaugure une crèche, il fait beaucoup plus que répondre à la demande des parents et des entreprises locales. Il ouvre les bras aux familles et à la jeunesse, et porte résolument son territoire vers l'avenir.

La demande de places d'accueil s'accroissant d'année en année, et les finances publiques locales ne permettant pas de multiplier les structures, l'échelon communautaire semble de plus en plus pertinent pour gérer la politique d'accueil de la petite enfance.

Le secteur de la Petite Enfance représente un vecteur d'attractivité et une source de dynamiques locales. En effet, développer l'offre des modes de garde participe au développement économique en favorisant l'accès à l'emploi des femmes, le retour à l'emploi pour les personnes en réinsertion socioprofessionnelle, la création d'emplois au sein même des crèches et pour les assistantes maternelles, l'implantation d'entreprises qui offrent ainsi à leurs salariés la possibilité de faire garder leurs enfants facilement. Ainsi, l'amélioration de la qualité de vie.

En tant qu'élus et techniciens chargés de mettre en œuvre les politiques en direction des jeunes enfants et de la famille, il nous semble important de défendre et d'affirmer les valeurs et les principes d'action que nous partageons et que nous souhaitons promouvoir sur le territoire de notre communauté d'agglomération.

**C'est pourquoi nous nous unissons pour élaborer ce projet éducatif intercommunal.**

## **CONTEXTE NATIONAL**

En 2016, à la demande de Laurence Rossignol, Ministre de la Famille, de l'enfance et du droit des femmes, Sylviane Giampino rend un rapport sur le développement du jeune enfant, les modes d'accueil et la formation des professionnels. Il en ressort 108 propositions pour refonder l'accueil du jeune enfant. Il sert de base à l'élaboration du **Cadre National pour l'accueil des jeunes enfants**, 10 grands principes pour permettre à l'enfant de grandir en toute sécurité. **Cadre National en annexe N°1.**

Ce cadre établissant des principes autour de la qualité de l'accueil, est un texte de recommandations ministérielles, c'est une première en France : en 2019, le gouvernement l'a intégré dans le cadre législatif.

En Septembre 2018, le Président de la République présente le Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'objectif est de prévenir la pauvreté en agissant dès la petite enfance pour empêcher qu'un enfant pauvre aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain.

La COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) signée en 2018 entre l'Etat et la CNAF valide cette orientation en créant trois nouveaux bonus financiers : mixité, handicap et territoire, afin d'inciter les structures à accueillir plus d'enfants des familles en grandes difficultés sociales.

**En octobre 2019, la commission des 1000 jours**, présidée par Boris Cyrulnik, a été officiellement installée par le Président de la République. Cette commission composée de 17 membres, scientifiques ou praticiens de terrain, est destinée à préparer le contenu du parcours des 1000 jours. L'installation de cette commission à l'Elysée et l'élaboration d'un parcours des 1000 jours porté par le Gouvernement signent un changement de paradigme assumé : l'Etat intervient dans la sphère privée avec une nouvelle politique publique petite enfance. Cette politique publique sera fondée sur un ensemble de services, sur un accompagnement et non pas sur des mesures coercitives.

Rappelons que le parcours des 1000 jours s'inscrit dans le **Pacte pour l'enfance** et comprend deux autres volets : la protection et l'aide sociale à l'enfance et la prévention et la lutte contre les violences faites aux enfants.

Rappelons aussi que les travaux de cette commission devraient se nourrir de ceux, déjà engagés, comme la réforme de la PMI et les futures ordonnances sur la réforme du cadre normatif des modes d'accueil.

Rappelons enfin que nous ne partons pas de rien : il y a eu et il y a toujours le rapport Giampino, lui aussi fondé sur une approche globale du développement du jeune enfant et les rapports du HCFEA (Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) qui disent beaucoup sur le développement de l'enfant, les modes d'accueil et le soutien à la parentalité.

**Plan des 1000 jours en annexe N°2.**

## Réforme de l'accueil des tout-petits

Le gouvernement a prévu de réformer les modes d'accueil par ordonnances au plus tard en février 2020. Depuis plusieurs mois, les professionnels de la petite enfance sont en vigilance, craignant une dégradation des conditions de prise en charge des enfants.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a lancé une seconde phase de concertation et a rendu publiques quinze mesures dont les objectifs sont de permettre l'accueil à plus de familles monoparentales, et d'augmenter les capacités d'accueil, notamment celles des micro-crèches. Répondant à une demande de longue date des élus, l'ordonnance devrait comprendre des normes guidant la construction des modes d'accueil et précisant la surface utile par enfant accueilli (7m<sup>2</sup> par enfant au minimum) avec préservation d'un espace de motricité d'au moins 20m<sup>2</sup>. Les questions de santé seront également abordées, notamment l'administration des médicaments, l'accueil inclusif avec un accompagnant des enfants porteurs de handicap. D'autres mesures sont annoncées au niveau de la gouvernance : les comités départementaux des services aux familles se substitueront aux commissions départementales de l'accueil du jeune enfant dans la gestion des schémas des services aux familles.

Les relais assistantes maternelles évolueront en relais petite enfance, dont les missions sont renforcées et clarifiées.

Du côté des professionnels de la petite enfance, il est promis plus de possibilités d'évolution professionnelle, l'inscription de temps d'analyses des pratiques. Les antécédents judiciaires seront systématiquement contrôlés, dans le secteur public, comme dans le secteur privé.

## Chiffres

Le rapport annuel de l'Observatoire National de la Petite Enfance a été publié fin mars 2019. Il fait le point sur l'offre d'accueil individuel et collectif des enfants de moins de six ans en 2017, le recours à celui-ci par les familles et les aspects financiers associés.

Parmi les nombreuses données détaillées dans ce rapport, notons que :

- 304 800 assistants maternels exercent en 2016 et l'offre d'accueil individuel pour les moins de trois ans continue de baisser.
- 12 200 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant bénéficient de la prestation de service unique. Le nombre de places dans ces structures est de 18 pour 100 enfants. Cette offre continue de progresser, avec des structures de formes et d'organisations très diversifiées.
- 92 200 enfants de 2 ans sont scolarisés, soit près de 12% de cette tranche d'âge.
- Au total, 58% des enfants de moins de 3 ans sont accueillis par un mode de garde formel, c'est-à-dire autre que la famille.

La France compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 4,6 millions d'enfants de moins de 6 ans, dont 2,2 millions de moins de 3 ans.

*A noter que l'instruction des enfants est devenue obligatoire, à la rentrée 2019, à partir de l'âge de trois ans.*

## **CONTEXTE LOCAL**

### **I. La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération**

#### **A/Historique**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », impose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre une population supérieure à 15 000 habitants, avec des dérogations, sans pour autant descendre en dessous de 5 000 habitants.

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), présenté en octobre 2015, proposait la fusion de cinq communautés de communes : Asse Bléone Verdon, Pays de Seyne, Moyenne Durance, Duyes et Bléone et Haute Bléone. La nouvelle structure intercommunale (pôle dignois), qui deviendra une communauté d'agglomération constituera « un pôle d'attraction et de transition entre l'ouest du département, organisé autour du pôle manosquin et le long du val de Durance, et l'est du département, à dominante rurale ».

Aucune autre modification n'a été apportée après la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale du 21 mars 2016, à l'issue de l'adoption du SDCI le 25 mars.

La communauté d'agglomération a été créée par l'arrêté préfectoral n° 2016-294-002 du 21 octobre 2016 ; elle porte le nom de « Provence Alpes Agglomération »

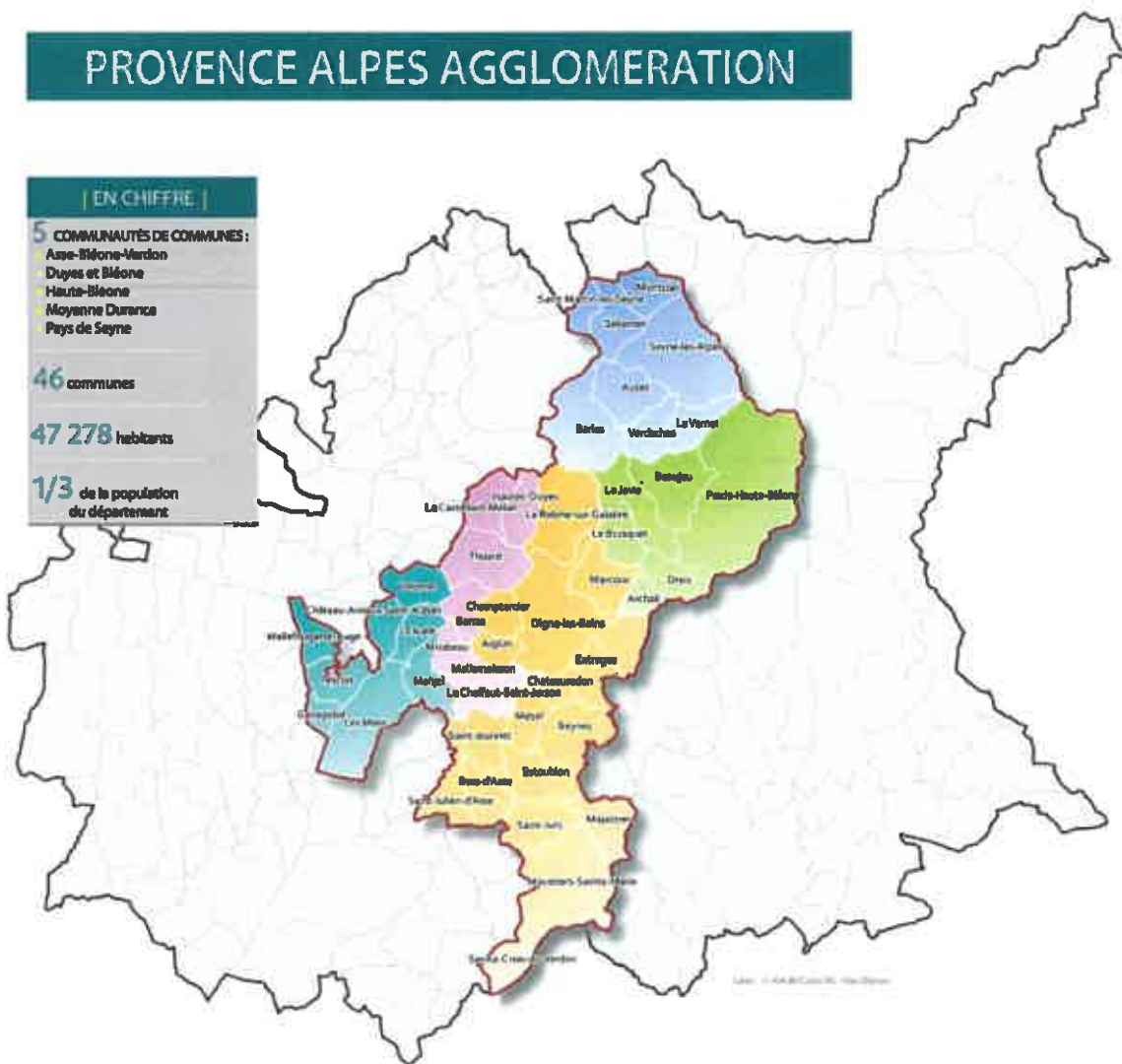
#### **B/ Contexte :**

Provence Alpes Agglomération fusionne 5 communautés de communes (Asse-Bléone-Verdon, Duyes et Bléone, Haute-Bléone, Moyenne Durance, Pays de Seyne). Collectivité touristique, économique, culturelle et sportive, Provence Alpes Agglomération regroupe 46 communes (liste en annexe) et se développe sur une superficie de plus de 1574 m<sup>2</sup> pour plus de 47 000 habitants. Un bas-alpin sur trois y habite tandis qu'un habitant de l'agglomération sur trois réside à Digne-les-Bains. Le patrimoine naturel environnant représente un cadre d'exception qui contribue à forger son identité collective. Offrir un cadre de vie de qualité, faciliter la vie au quotidien de ses usagers et soutenir le développement des entreprises et du tourisme sont les priorités de la collectivité.

Cette communauté d'agglomération est en fonction depuis le 1 janvier 2017, et exerce actuellement 22 compétences.

En matière de Petite Enfance, PAA gère les structures extrascolaires pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, mais aussi les structures multi-accueil pour les 0-4 ans dont les crèches, micro-crèches, lieu de socialisation, relais assistant(e)s maternel(le)s, pour les 3-12 ans, les accueils de loisirs. L'accueil périscolaire reste de la compétence des communes.

Le service Petite Enfance est chargé de répondre aux besoins des familles résidant sur le territoire de PAA en terme de garde des enfants. Il assure la gestion directe des structures intercommunales et travaille en partenariat avec les structures associatives. Afin de répondre aux demandes diverses en multi-accueil, en micro-crèche ou chez un(e) assistant(e) maternel(le), l'offre proposée aux familles est plurielle.



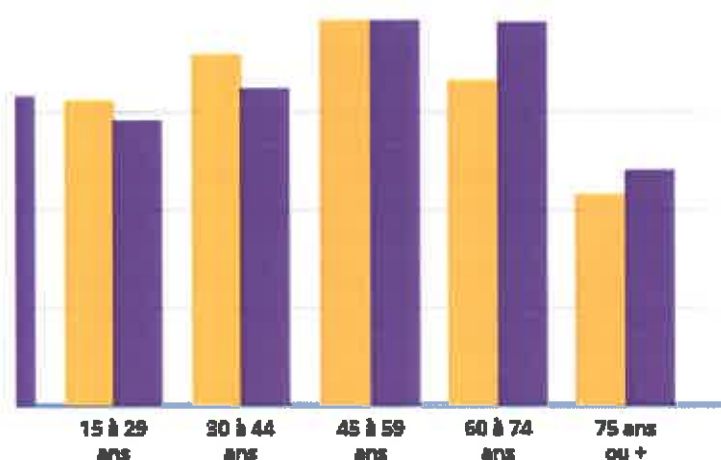
# Évolution et structure de la population en 2018

Intercommunalité-Métropole de CA Provence-Alpes-Agglomération

## Population par grandes tranches d'âge

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges () -

	2018	%	2011	%
<b>Ensemble</b>	47 298	100,0	47 741	100,0
<b>0 à 14 ans</b>	7 540	15,9	8 138	17,0
<b>15 à 29 ans</b>	6 883	14,6	7 475	15,7
<b>30 à 44 ans</b>	7 693	16,3	8 588	18,0
<b>45 à 59 ans</b>	10 132	21,4	10 393	21,8
<b>60 à 74 ans</b>	9 310	19,7	7 969	16,7
<b>75 ans ou plus</b>	5 740	12,1	5 178	10,8



- Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

# Couples - Familles - Ménages en 2016

Intercommunalité-Métropole de CA Provence-Alpes-Agglomération

## Ménages selon leur composition

FAM T1 - Ménages selon leur composition () -

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2016	%	2011	%	2016	2011
Ensemble	22 518	100,0	21 837	100,0	46 145	46 736
Ménages d'une personne	8 902	39,5	7 969	36,5	8 902	7 969
Hommes seuls	3 808	16,9	3 252	14,9	3 808	3 252
Femmes seules	5 094	22,6	4 717	21,6	5 094	4 717
Autres ménages sans famille	361	1,6	413	1,9	852	1 079
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	13 255	58,9	13 455	61,6	36 391	37 688
Un couple sans enfant	6 374	28,3	6 233	28,5	12 994	12 669
Un couple avec enfant(s)	4 723	21,0	5 344	24,5	17 879	20 226
Une famille monoparentale	2 158	9,6	1 878	8,6	5 518	4 793

## Composition des familles

FAM T3 - Composition des familles () -

	2016	%	2011	%
Ensemble	13 375	100,0	13 533	100,0
Couples avec enfant(s)	4 748	35,5	5 348	39,5
Familles monoparentales	2 218	16,6	1 915	14,1
Hommes seuls avec enfant(s)	457	3,4	322	2,4
Femmes seules avec enfant(s)	1 761	13,2	1 592	11,8
Couples sans enfant	6 408	47,9	6 270	46,3

## Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2016

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2016 () -

	Ensemble Population scolarisée		Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
<b>2 à 5 ans</b>	1 916	1 469	76,7	75,6	78,1
<b>6 à 10 ans</b>	2 649	2 588	97,7	97,4	97,9
<b>11 à 14 ans</b>	2 222	2 185	98,3	98,1	98,6
<b>15 à 17 ans</b>	1 815	1 719	94,7	93,9	95,6



<b>18 à 24 ans</b>	3 055	1 298	42,5	42,2	42,9
<b>25 à 29 ans</b>	2 012	96	4,8	4,6	5,0
<b>30 ans ou plus</b>	32 875	339	1,0	0,8	1,2

Sur le **plan sociologique**, plusieurs constats sont partagés par les responsables des structures :

- La fréquentation des enfants dans les structures est de plus en plus variable, à la carte selon les besoins des parents ; les inscriptions à Temps Complet n'existent pratiquement plus.
- Dans de nombreuses familles, seul un parent sur deux travaille, l'autre est en situation de perte ou de recherche d'emploi. On constate beaucoup de changements d'employeurs, ce qui entraîne des demandes fréquentes de modifications des contrats établis à l'inscription de l'enfant.
- Les parents en recherche d'emploi inscrivent leur enfant un petit nombre d'heures, pour s'assurer une place dans la structure, puis souhaitent un temps d'accueil plus large quand ils trouvent du travail.
- Les parents sont en demande de soutien, d'accompagnement, voire de conseils. Les Etablissements d'accueil s'avèrent être des lieux ressources pour des personnes en manque de relais familiaux, ou dans un grand isolement social ; de ce fait, la structure d'accueil devient parfois le seul lieu qui fait tiers entre leur enfant et eux.

## **OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF**

*Ce projet, qui relève d'une ambition politique et humaine, vise à :*

- **Favoriser la cohérence territoriale, en donnant un cadre d'action commun aux modes d'accueil du jeune enfant et aux accueils de loisirs.**

Les élus et les techniciens de la Communauté d'Agglomération ont la volonté de développer sur leur territoire une continuité éducative pertinente au regard des besoins des enfants de 0 à 6 ans.

Le projet éducatif est avant tout un projet d'équipe, établi pour servir de table d'orientation à l'ensemble des professionnels de la petite enfance. Il représente un cadre, un fil conducteur et un point de ralliement. Il favorise le dialogue, l'échange, la communication nécessaires dans le domaine de l'éducation.

- **Participer à l'émergence d'une coopération intercommunale forte.**

Dans son rapport du 28 novembre 2013, la Cour des Comptes conseille fortement aux intercommunalités de se saisir de la compétence Petite Enfance parce que cela permet de mieux coordonner l'offre d'accueil au niveau d'un bassin de vie.

Sachant que les disparités territoriales découlent au niveau national d'une insuffisante coordination des acteurs locaux, PAA encourage fortement une réelle synchronisation de tous les co-acteurs éducatifs de son territoire.

- **Garantir une égalité d'accès aux services quelle que soit la situation sociale ou géographique des familles de notre territoire.**

Si les efforts financiers ont permis d'offrir un mode d'accueil à un enfant sur deux au niveau national, des progrès restent à faire pour réduire les disparités sociales et territoriales.

Ainsi, élus et acteurs de la Petite Enfance souhaitent développer l'accès aux structures aux familles les plus démunies du territoire en réduisant les difficultés qu'elles rencontrent et offrir des possibilités de choix identiques en terme de modes de garde à tous les habitants, ruraux comme citadins.

- **Développer l'ouverture vers l'extérieur**

Afin que l'enfant puisse grandir en découvrant toute la richesse de notre territoire, afin d'encourager les échanges entre enfants et entre membres des équipes éducatives, les projets d'activités seront tournés vers l'extérieur et vers les autres.

- **Encourager la mutualisation**

Qu'elle soit économique ou pédagogique, la mutualisation sera recherchée et favorisée : Mutualisation des ressources humaines ou financières, mutualisation des intervenants extérieurs, ou des fournisseurs, mutualisation des activités, fêtes, sorties.

- **Permettre et favoriser la formation**

Le temps de la petite enfance est une période clé dans le développement de chaque individu. Au côté des familles, les professionnels de la petite enfance co-éduquent l'enfant. Or, pour construire un environnement suffisamment sécurisant affectivement et cohérent pour le tout petit, une formation spécifique et adaptée est absolument nécessaire. C'est pourquoi nous choisissons d'encourager la formation qualifiante, et d'accompagner le personnel des structures sur la voie de la professionnalisation.

## **VALEURS DU PROJET EDUCATIF**

Le projet éducatif s'appuie sur des savoirs et des valeurs au service de la qualité de l'accueil de l'enfant. Les professionnels de la petite enfance de PAA ont identifié ensemble 8 valeurs essentielles, pour le bien-être des enfants.

- **La solidarité**

Parce que la solidarité est un lien social d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes d'un même groupe, ici professionnel ; parce que des adultes solidaires sont cohérents dans leur pratique, et que l'enfant a besoin de cette cohérence éducative pour bien grandir. Parce que la solidarité peut s'apprendre tôt.

- **Le respect**

Respect de soi même, respect des autres, respect du matériel, des locaux, respect de l'environnement. Respect des adultes envers les familles, les enfants, la hiérarchie, la collectivité gestionnaire. Il est difficile d'apprendre ce qu'est le respect aux enfants car c'est une notion qui désigne une attitude morale. Mais par les gestes de l'adulte, l'enfant est apte à comprendre cette valeur.

### **- L'égalité des chances**

Pour réduire les inégalités, territoriales ou sociales, le développement des réponses adaptées aux besoins des parents sera favorisé.

Les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants comportent un énorme potentiel positif, à savoir la possibilité de donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie et de réduire l'apparition précoce d'inégalités.

L'accueil des enfants porteurs de handicap se fera de manière adaptée à la situation particulière de l'enfant et de sa famille.

### **- La citoyenneté**

Le projet éducatif s'inscrit dans le respect des droits de l'homme et du citoyen et réaffirme la valeur universelle des droits de l'enfant. Les lieux d'accueil promeuvent la place du jeune enfant dans la société telle qu'elle s'exprime notamment dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

### **- La laïcité**

Le principe de laïcité est inscrit dans la Constitution et a été précisé par plusieurs textes, dont le plus important reste la loi de 1905. Le principe de laïcité garantit l'indépendance et la neutralité des services publics par rapport aux religions, mais aussi la liberté de conscience, et donc de religion, des citoyens. La laïcité de notre projet éducatif ne signifie donc pas l'ignorance ou la méconnaissance des religions et de l'apport de celles-ci à la société. La laïcité est un cadre qui permet à tous, de vivre ensemble.

### **- La bientraitance**

Nous sommes convaincus que le sens de notre mission est de faire de nos structures d'accueil des lieux accueillants où l'enfant est respecté, en sécurité sur le plan physique et affectif et où il est acteur de sa propre vie. Il ne peut y avoir de relation éducative sans un travail permanent et approfondi sur ce que l'on appelle aujourd'hui la Bientraitance.

Le désir de bientraitance, lorsque l'on est appelé à s'occuper d'autrui, doit se traduire dans chacun de nos gestes de parents, d'éducateurs, d'accompagnants, de soignants, de citoyens responsables et habités par ce que nous possédons de meilleur dans notre humanité.

### **- Le non-jugement**

Il s'agit pour l'ensemble des équipes d'éviter tout jugement de valeur, préjugés ou autres attitudes de condamnation des enfants ou de leurs familles pour se concentrer uniquement sur l'enfant présent dans la structure. C'est une attitude de considération positive, qui permet d'accepter l'enfant accueilli et ses parents tel qu'il est, tel qu'ils sont. Les structures permettent l'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité grâce à un fonctionnement adapté.

## **- Le respect de l'environnement**

La sensibilité à l'environnement n'a pas d'âge: des ateliers jardinage pour les tout-petits aux conseils pratiques pour les parents, les crèches peuvent jouer un rôle dans la sensibilisation au respect de la nature.

Dans nos structures, les jeunes enfants seront sensibilisés dès le plus jeune âge au respect de l'environnement.

Une réflexion plus aboutie sur les enjeux environnementaux en matière de constructions de bâtiments (pour tout nouveau projet ou extension), de choix de gestion des déchets, d'utilisation de produits d'entretien et d'hygiène, de sélections de jeux et jouets, sera encouragée dans les structures de notre territoire intercommunal.

*Chaque directeur (trice) de structure, en association avec son équipe, construira son projet pédagogique sur la base et dans l'esprit de ces valeurs.*



## II. Descriptif des structures existantes

*Chaque fonctionnement répond, ou s'efforce de répondre au mieux aux réalités du contexte géographique, environnemental, sociétal ou politique du territoire dans lequel la structure d'accueil est implantée.*

D'où une diversité des modes de gestion des lieux d'accueil du petit enfant :

- 5 structures en gestion intercommunale offrant 125 places.
- 5 structures en gestion associative offrant 86 places
- 60 assistantes maternelles offrant 213 places

### A/ Accueil du Jeune enfant

#### 1. Les crèches intercommunales

- **Crèche Intercommunale de Digne-les-Bains. Les Premiers Pas** - 16 rue des épinettes- Capacité : 49 places. Directrice : Fanny LEBRUN. Contact : 04.92.31.21.91  
Mail : [creche@provençalpesagglo.fr](mailto:creche@provençalpesagglo.fr)

La crèche « les premiers pas » est une structure multi-accueil de 49 berceaux située au 16 rue des Epinettes à Digne les Bains.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 et ferme ses portes les jours fériés, trois semaines au mois d'août ainsi qu'une semaine entre Noël et Nouvel An.

Le tarif horaire est fixé en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge des familles et inclut la prestation repas et la fourniture des couches.

Les enfants sont accueillis de deux mois et demi à trois ans et demi et sont répartis par groupes d'âge.

La crèche est dirigée par une Educatrice de Jeunes Enfants, secondée par une Infirmière Puéricultrice et une seconde EJE. L'équipe éducative est constituée d'auxiliaires de puériculture et d'assistantes d'accueil titulaires du CAP petite enfance.

Le projet pédagogique est essentiellement axé sur le respect des rythmes de l'enfant, la sécurité affective, l'éveil par le jeu, le développement de l'autonomie et le soutien à la parentalité.

Les différents espaces de la crèche ont été aménagés dans le but d'offrir aux enfants un milieu riche en expérimentation mais suffisamment sécurisant et sécurisé, un espace également assez grand et modulable pour permettre l'existence de plusieurs activités différentes simultanément.

Les enfants sont libres de leurs mouvements, mais protégés des dangers. L'adulte ne fait que placer l'enfant dans des situations qui correspondent à son âge et à son envie, met du matériel à sa portée, respecte le rythme de ses acquisitions motrices et l'aide à prendre conscience de ses accomplissements. Les enfants doivent pouvoir passer d'un jeu libre à une activité plus

dirigée, et réciproquement ; ne rien faire, s'ils en ont envie ; se réfugier dans les bras d'un adulte, quand ils en ont besoin.

L'adulte joue le rôle de lien aussi souvent que nécessaire. Incitation à faire seul, encourager, rassurer, observer sont les missions principales des professionnels toujours en rapport avec l'enfant, ses parents et l'ensemble de l'équipe.

Les acquisitions respectant le développement de l'enfant et se faisant au domicile de l'enfant seront suivies et soutenues à la crèche (diversification alimentaire, propreté etc.)

Les parents sont les premiers partenaires de la crèche.

En partenariat avec le CAMSP et la CAF, la crèche favorise l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Une psychologue assure des consultations régulières à disposition des familles accueillies.

Les équipes participent à des séances d'analyse des pratiques.

La structure travaille également en partenariat avec la société de restauration Scolarest, la Médiathèque intercommunale, l'association « lire et faire lire » et divers intervenants extérieurs en fonction des projets mis en place.

La structure est gérée en régie directe.

- Halte-Garderie Intercommunale de Digne-les-Bains. « Le P'Tit Jardin » .Rue Pierre Magnan.  
Capacité : 15 places. Directrice : Fanny LEBRUN. Contact : 04.92.31.89.86  
Mail : [petitjardin@provençalpesaggio.fr](mailto:petitjardin@provençalpesaggio.fr)

Le p'tit jardin est une structure multi-accueil offrant un accueil adapté avec des espaces destinés aux enfants de 16 mois à 4 ans. Il s'agit d'un lieu de socialisation.

Une équipe de professionnelles unies accompagne l'enfant dans le collectif tout en respectant son individualité.

Accueillir l'enfant dans un groupe : Assurer sa sécurité physique et affective, amener l'enfant à se positionner, à être respecté et respecter autrui, à apprendre à vivre ensemble, à trouver du plaisir à jouer ensemble.

Les moyens sont : Une présence active et bienveillante de l'équipe, l'apprentissage des règles de vie collective, un accueil individualisé par l'utilisation de son prénom, sa photo, ses dessins, l'alternance de jeux libres et jeux dirigés.

Favoriser son développement : Etre attentif et répondre à ses besoins, rendre l'enfant acteur de son développement et de ses capacités, accompagner et faciliter son autonomie, éveiller sa créativité et sa curiosité, positiver la frustration, proposer et aménager des espaces, des rythmes, des jeux adaptés à son âge et ses capacités, lui apprendre à s'habiller, se déshabiller, manger seul, se repérer sans faire à sa place, lui offrir la possibilité de faire ses choix et les respecter, limiter l'intervention de l'adulte pour amener l'enfant à mobiliser ses propres ressources. Mise en place d'activités, de sorties, d'ateliers d'éveil culturel et artistiques.

Bien communiquer : Apprendre à l'enfant à créer du lien, faciliter et donner du sens aux échanges, exprimer ses émotions sans peur du regard de l'autre, aider et se faire aider,

partager des temps collectifs qui rassemblent. Mise en place d'un langage commun (postures, regards, langage des signes, pictogrammes). Participation aux ateliers d'expression corporelle et d'éveil musical. Valoriser et utiliser le livre et le chant comme des outils d'écoute et d'échange.

Faire place à l'environnement familial : Créer une relation triangulaire enfant/parent/professionnel, répondre aux besoins des familles, favoriser l'investissement des familles à la vie de la structure et aux temps festifs, offrir une écoute active sans jugement, s'impliquer en gardant une juste distance, rendre possible et accessible les informations et les documents à destination de la famille. Mise en place de réunions à thèmes parents/professionnels sur libre adhésion. Inviter les parents à participer aux sorties et aux ateliers.

- **Micro-Crèche Intercommunale BEDUNIA.** Quartier la rivière.042070 BEYNES.  
Directrice : Danielle BEDMAR. Contact : 04.92.62.51.64.  
Mail : [Creche.bedunia@provençalpesagglo.fr](mailto:Creche.bedunia@provençalpesagglo.fr)

La micro-crèche BEDUNIA se situe sur la commune de Beynes en face de la mairie. Elle a ouvert ses portes le 4 avril 2016.

Cet établissement accueille les enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans de 7 h30 à 18.00 h du lundi au vendredi.

Une équipe composée de 5 professionnelles de la petite enfance travaillent au sein de cet établissement. L'équipe de travail se compose de : 1 éducatrice de jeunes enfants ainsi qu'une auxiliaire de puériculture qui assurent la continuité de direction et 2 agents CAP petite enfance. Un agent d'animation à temps partiel vient compléter cette équipe.

La crèche ferme 1 semaine à chaque période de vacances scolaires et 3 semaines en période estivale.

Cette structure offre un accueil de Proximité, engagé dans un respect des normes écologiques, engagé dans le lien de solidarité et travaille sur des projets inter communes sociaux éducatifs (partenariat avec la médiathèque de Digne / partenariat avec les établissements petite enfance de PAA ainsi que les établissements petite enfance associatifs).

#### La proximité :

Son implantation permet de desservir aisément, les familles de la vallée de l'Asse mais ses services s'adressent également aux familles résidant sur les nombreuses communes de la communauté d'agglomération.

Le petit effectif d'accueil (10 enfants) permet une grande réactivité face aux besoins des parents.

#### Respect des normes écologiques :

Ce bâtiment est bioclimatique, passif et économique.

Le travail des professionnelles au quotidien s'applique à respecter cet engagement en favorisant au maximum : la réduction des déchets, le recyclage des objets usuels et l'économie d'énergie.

#### Le lien de solidarité :



Des actions solidaires (dons de vêtements – dons de jeux -jouets – partage de savoir-faire) font partie des échanges avec les familles.

Ce nouvel accueil petite enfance créé au sein de la vallée de l'Asse est en adéquation avec les besoins des familles résidant dans un secteur géographique rural

- Crèche Intercommunale « Les petits santons ». Le Village. Moustiers-Ste-Marie.  
Capacité : 20 places. Directrice : Cathy ESPOSITO. Contact : 04.92.74.60.91  
Mail : [lespetitssantons@provencealpesagglo.fr](mailto:lespetitssantons@provencealpesagglo.fr)

La crèche « les petits santons » est une crèche intercommunale située en milieu rural. Elle accueille 15 enfants de septembre à fin mars et 20 enfants d'avril à fin août.

La crèche est située dans le centre du village, à côté de l'école. Elle accueille les enfants de 8H à 18H. Elle est fermée 15 jours pendant les vacances de Noël.

Son équipe est constituée d'une directrice Éducatrice de Jeunes Enfants, d'une directrice adjointe EJE également, d'une auxiliaire de puériculture et de deux accueillantes ayant un cap petite enfance.

La crèche a pour objectif premier d'accueillir les enfants et de les accompagner dans leur éducation, sans se substituer aux parents.

Socialisation: Sensibiliser l'enfant peu à peu aux règles de la socialisation, offrir la possibilité de vivre ensemble en apprenant à se connaître, en tolérant les éventuelles différences, mettre en place des règles de vie au sein de la crèche : respect du mobilier, du matériel pédagogique, silence pendant la sieste, éducation à la sécurité (expliquer à l'enfant le pourquoi de l'interdit). Toutes ces étapes aideront les enfants à franchir le cap de la rentrée à l'école maternelle.

Développement de l'enfant: Favoriser le développement de l'enfant dans toutes ses composantes. Psychologique : respecter les relations (enfants/équipe éducative) grâce à l'observation, au dialogue. Motrice : éveiller les enfants en mettant à leur disposition des jeux éducatifs et d'expressions pouvant être utilisés comme supports d'activités motrices et intellectuelles. : Travail sur les sens, peinture, modelage, atelier de lecture, danse, chant... Favoriser l'acte physique : courir, sauter, marcher, rouler.

Accession au langage : Souhait d'un langage clair et précis et en donner l'exemple (équipe éducative), mettre dès son plus jeune âge l'enfant dans un bain de langage : coin lecture (raconter des histoires, les commenter, les vivre).

Respect des rythmes propres de chacun (rythmes biologiques) : Période de repos adaptée aux besoins dans les limites du possible (personnel), choix des activités proposées (individuelles ou collectives). L'équipe éducative ne doit jamais imposer ses opinions, ses méthodes dans le travail, mais proposer, entretenir le débat, échanger des idées, aider chacun à retrouver sa place dans le groupe. Organisation de la journée en une succession de moments clés (repas, goûter, sieste, jeux...) afin de donner à l'enfant des repères de temps.

Aller vers un prolongement de la vie familiale : Service adapté aux besoins réels des familles, poursuivre l'accompagnement des parents sans les déposséder de leur responsabilité éducative.

**Autonomie** : Responsabiliser l'enfant dès son plus jeune âge face à toutes les situations possibles (rangement des affaires personnelles, des jeux, apprentissage du repas...)

**Relation Crèche/Ecole** : Diversifier les activités et aménager des interactions entre l'école et la crèche, favoriser les échanges et les ouvertures qui permettraient de mettre en place des « passerelles » entre la crèche et l'école maternelle pour engager autour de ce passage important d'un établissement à un autre un dialogue, dont l'enfant est le centre.

**Communication** : Veiller à la qualité de l'accueil : les échanges (parents/ professionnels) doivent être effectués dans une ambiance chaleureuse et de confiance. La qualité (l'entente) au sein de l'équipe doit être la meilleure possible (acceptation et compréhension du projet pédagogique). Mise en place d'une organisation interne efficace pour faciliter le bon déroulement de la journée (planning, panneau d'affichage...). Enrichissement dans une écoute et un respect mutuel.

La crèche doit favoriser l'épanouissement de la relation parent/enfant.

La crèche doit être un lieu d'échanges, de créations, de liberté et de tolérance.

- **Crèche Intercommunale « Les Gar'nements »**. 04510 Mallemoisson.  
Capacité : 30 places. Directrice : Stéphanie LE GAC. Contact : 04.92.34.79.79  
Mail : [creche.mallemoisson@provencealpesagallo.fr](mailto:creche.mallemoisson@provencealpesagallo.fr)

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

Fermetures occasionnelles (lors de « ponts » par exemple, journée pédagogique, les dates sont communiquées en début d'année)

Congés d'été : fermeture de trois semaines. Congés de fin d'année : fermeture d'une semaine entre Noël et le Jour de l'An.

#### **La structure comprend :**

30 places modulables en fonction des besoins entre l'accueil régulier (au moins 1/2 journée par semaine) destiné aux enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans, et l'accueil occasionnel destiné aux enfants de 2 mois 1/2 à 6 ans.

Sont accueillis en priorité les enfants dont les parents résident sur une commune de la Communauté d'Agglomération.

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée, ni une condition de fréquentation minimale.

La structure veille également à l'intégration des enfants porteurs de handicap ou de pathologie chronique compatible avec la vie en collectivité (structure non médicalisée). Conformément à la législation, la crèche souhaite favoriser l'intégration d'enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique. Un protocole (PAI : Protocole d'Accueil Individualisé) sera établi et signé par les parents, la directrice et l'infirmière de la structure, et le médecin traitant de l'enfant

pour ce qui est des soins spécifiques lorsque la pathologie de l'enfant le nécessite. Le cas échéant, l'équipe de la structure élaborera un travail de concertation avec l'organisme spécialisé qui suit l'enfant afin de poser des questions, réajuster ses actions éducatives et avoir un regard croisé.

L'établissement est placé sous la responsabilité de Stéphanie LE GAC, directrice, Educatrice de Jeunes Enfants.

La directrice adjointe Manon DE LUCA bénéficie d'un temps administratif afin d'assurer le fonctionnement de l'établissement. La continuité de direction est assurée par Corinne HANIN, Auxiliaire de Puériculture.

La directrice est chargée de l'organisation générale de l'établissement :

- ✚ Elle procède aux inscriptions des enfants
- ✚ Elle veille au bon fonctionnement de la crèche, gère le personnel ainsi que les relations avec les partenaires externes.
- ✚ Elle organise les échanges d'information entre l'établissement et les familles.
- ✚ Elle est responsable du projet d'établissement ainsi que de sa mise en œuvre.

Le personnel se compose

- ✚ D'une directrice Educatrice de Jeunes Enfants
- ✚ D'une directrice adjointe Auxiliaire de Puériculture
- ✚ D'Auxiliaires de Puériculture
- ✚ D'agents d'animation (CAP petite enfance)
- ✚ D'un agent d'entretien

Le personnel est chargé de la surveillance des enfants mis sous sa responsabilité et doit veiller à son éveil. Les divers aspects de l'encadrement des enfants sont répartis en tenant compte, notamment, de la qualification de chaque personne. Il participe aux réunions d'équipe, visant à améliorer l'accueil des enfants, il travaille en accord avec le projet éducatif de la structure. Un agent d'entretien est chargé de l'entretien du linge, du matériel et des locaux.

## **2. Les crèches associatives**

*Les crèches associatives sont fédérées par le réseau ACEPP, elles émanent de projets portés par des parents.*

- **Crèche Associative « Le jardin Enchanté ».** Château des Sièyes. Avenue Georges Pompidou. Capacité : 20 places. Directrice : Cécile DENHEZ. Contact : 04.92.32.03.94  
Mail : [lejardin-enchante@orange.fr](mailto:lejardin-enchante@orange.fr)

Agrément PMI : 20 places pour des enfants de 5 mois à 5 ans révolus

Amplitude horaire : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Périodes de fermeture annuelle : 3 semaines en été et 1 semaine en fin d'année

La crèche reconnaît le parent comme le premier éducateur de son enfant.

Elle vise à nouer un partenariat éducatif entre parents et professionnels, autour de l'enfant, avec une complémentarité des rôles dans la distinction des places de chacun.

En tant qu'acteur du secteur associatif, elle est également porteuse d'un projet social : *accompagner au mieux les familles et leur enfant, favoriser l'ouverture à tous et être facteur de lien social.*

En devenant adhérents à notre association, les parents ont l'opportunité de devenir acteur de la vie de la crèche, lieu d'accueil de leur enfant.

Le projet **pédagogique** est basé sur le **bien-être** de l'enfant par un **accueil individualisé**. Cet accueil va être progressif et débute par une **période d'adaptation**, dont la durée varie en fonction de chaque enfant. Le dialogue avec le parent doit être quotidien pour permettre une meilleure connaissance de l'enfant (rythme, habitudes) et permettre une continuité crèche-famille.

Pour favoriser ces échanges et leur confidentialité, un espace parent a été créé en 2018 grâce aux aides financières de la CAF et de PAA.

L'équipe professionnelle se compose d'une directrice Educatrice de Jeunes Enfants, de 3 co-responsables Auxiliaires de Puériculture, et d'Animatrices (dont 2 titulaires du CAP Petite Enfance).

Des séances d'analyse de la pratique, supervisées par un intervenant psychologue, sont proposées une fois par mois à l'ensemble de l'équipe.

Le rôle de l'équipe d'encadrement étant de favoriser l'**autonomie**, la **socialisation** de l'enfant, son **développement psychomoteur** tout en veillant à sa **sécurité physique et affective**, des activités diverses sont proposées quotidiennement. La structure dispose de deux salles : une salle de jeux libres et une seconde où sont proposées les activités de psychomotricité, d'éveil corporel et musical, yoga...). Les activités manuelles (peinture, modelage, collage,...) se font dans la cuisine (salle disposant d'un point d'eau). Le **jardin** est aussi un lieu où les enfants vont pouvoir faire de nombreuses explorations et expériences, favorables à leur santé, développement et apprentissages.

L'enfant, **acteur de son développement**, choisit de participer ou non à une activité. Il n'y a pas de planning d'activités : celles-ci sont proposées en fonction du groupe d'enfants présents et de l'animatrice.

**Ce qui est spécifique au Jardin Enchanté : Accueil transversal : la crèche ne dispose pas de section, et propose un accueil transversal, favorable aux interactions entre les enfants d'âges différents. Le développement moteur, la communication, le langage sont ainsi stimulés.**

**Implantation géographique : à proximité de 2 écoles. Favorable à un projet de classe passerelle Facile d'accès, proche du centre-ville. Parking devant la crèche.**

- **Crèche Associative « La Maisonnée ».** Située dans le quartier HLM les Augiers à Digne les Bains à 5 min de la zone St Christophe et de Champtercier, à 2min de l'hôpital, à proximité de l'école des Augiers et du lycée Pierre Gille de Gennes.  
Directrice : Sandrine JAMBERT  
Responsable Technique : Adeline CHARAVIN  
Mail : [secretariat\\_mdf@orange.fr](mailto:secretariat_mdf@orange.fr)  
Contact : 04.92.32.08.04.

**L'association « La Maison de la Famille » a été créée en mars 1984 et gère la crèche associative parentale « La Maisonnée ».**

- **Capacité d'accueil : 18 places**
- **Horaires et jours d'ouverture :**  
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.  
Fermée pour le pont de l'ascension, la deuxième semaine des vacances de printemps, les 15 premiers jours d'août et entre Noël et nouvel an.  
Soit ouvert 5j/7 de 7h30 à 18h30 et fermée 4 semaines par an.

**La maisonnée dispose d'une équipe pluridisciplinaire de 10 personnes dont une infirmière puéricultrice (directrice), une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, deux salariées titulaires d'un CAP Petite Enfance et une psychologue.**

**Cette dernière intervient tous les 15 jours pour recevoir les parents qui en font la demande et pour des réunions d'équipe d'analyse de la pratique.**

**La Maisonnée est un multi-accueil associatif à gestion parentale. De ce fait, les familles bénéficient d'un tarif plus avantageux d'environ 20 %, que dans une crèche collective, en contrepartie de leur investissement constant dans la structure.**

**L'idée force est « la reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant » et le principe de la coéducation parents/professionnelles autour de l'enfant.**

**Dans ce sens l'association a pour base un engagement important et continu des parents : c'est la condition même de son existence. Cet investissement permet :**

- **Aux parents d'être familiers des lieux où leurs enfants évoluent.**
- **De mettre en place une coéducation parents / professionnelles**
- **De prendre part à la réflexion autour du projet d'établissement.**
- **De donner un sentiment de sécurité supplémentaire à l'enfant qui se trouve dans un lieu investi par ses parents.**
- **De créer des liens entre les individus s'intégrant ainsi dans la vie culturelle et sociale du territoire.**
- **De créer des liens de grande qualité, une unité, entre le personnel de la crèche, les parents et les enfants.**

Les parents, s'ils choisissent d'inscrire leur(s) enfant(s) à la Maisonnée, participent à la gestion de la crèche et à son fonctionnement en intervenant au niveau de l'association : soit en participant au Bureau soit en réalisant deux heures de participation parentale mensuelle.

Ce temps de participation représente un acte d'engagement associatif citoyen et solidaire autour des valeurs et d'un fonctionnement spécifique décidé par les parents adhérents de la « Maisonnée ».

A la Maisonnée il n'existe pas de groupes « petits » « moyens » « grands ». Nous préférons une mise en valeur des interactions entre enfants d'âges différents dans un cadre plus familial (et moins scolaire). Un enfant plus jeune observera avec intérêt les actions d'un enfant plus âgé et bénéficiera ainsi d'une émulation plus importante. De la même manière un enfant plus âgé aura plus d'occasions de développer ses capacités relationnelles d'empathie et d'entraide auprès d'enfants plus jeunes que lui.

La Maisonnée dispose de petits locaux mais agréablement aménagés pour permettre un accueil convivial et adapté à la petite enfance. En plus de ses locaux elle dispose :

- d'une salle de psychomotricité (petit mur d'escalade, pont de singe, toboggan, piscines à balles...) dans un bâtiment situé à proximité,
- d'un jardin avec une structure de jeux et un bac à sable,
- d'un espace extérieur couvert permettant de sortir par tous temps.

La Maisonnée a une démarche volontaire active autour du respect et de la sensibilisation à l'environnement : utilisation de produits d'entretiens écologiques, tri des déchets, compostage, sensibilisation des enfants aux économies d'eau, ballade dans la nature autour de la structure, achat d'aliments biologiques etc ....

- Crèche associative La Ruche Quartier l'arénas-04140 SEYNES-LES-ALPES.  
04.92.35.19.96 - 16 places. Directrice : Steffi LAGARDE. Mail :  
[laruche.creche@gmail.com](mailto:laruche.creche@gmail.com)

La crèche/halte-garderie a ouvert ses portes en septembre 1987, dans un local provisoire prêté par une commune voisine, le temps que la mairie de Seyne réalise les travaux demandés par la P.M.I. C'est en janvier 1988 qu'elle s'installe dans son premier local. Elle accueille quelques rares enfants. La première année, ce sont uniquement des parents bénévoles qui assurent la totalité de son fonctionnement. En septembre 1988, une éducatrice de jeunes enfants, employée sur un mi-temps, va rejoindre l'équipe de bénévoles. Le nombre d'enfants et d'intervenants devient de plus en plus important avec les années. Le premier projet éducatif et pédagogique est rédigé en mai/juin 1991, et il sera complété en 1999 par le projet social. La crèche a emménagé dans ses locaux actuels en 2007.

La structure parentale multi accueil « La Ruche » est située sur la commune de Seyne les Alpes qui compte 1305 habitants. Cette structure est située en milieu rural, elle accueille des familles, ayant des enfants âgés de deux mois et demi à six ans, de façon occasionnelle comme les saisonniers et les touristes ou des familles de façon plus régulière comme les habitants du canton. Afin de répondre au mieux aux demandes des familles, l'équipe est

composée de 10 personnes et depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019 la structure est passée à 18 places modulables, au lieu de 16, au vu de l'augmentation des besoins de garde des familles.

« La Ruche » est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30. Elle est fermée entre Noël et Nouvel An. Les repas et les couches sont fournis par la crèche. La particularité de cette structure est d'accueillir une multitude de familles tout au long de l'année et d'encourager ces familles à s'investir dans la crèche. Cela peut se faire de différentes façons : faire des permanences, de la couture, participer à des sorties, intégrer le conseil d'administration de la structure, etc. Les trois dernières années, la structure a accueilli 202 enfants pour 176 familles qui étaient adhérentes.

- **Micro-Crèche associative « Les P'tits loups ».** 10 places. Mairie-04140 MONTCLAR-  
Directrice : Emma VIGOUROUX. Contact : 04.92.30.92.07- Mail :  
[lespetitsloups@yahoo.fr](mailto:lespetitsloups@yahoo.fr)

La commune de Montclar compte environ 454 habitants, elle fait partie de la Vallée de la Blanche. La micro-crèche se trouve sur la place du village, attenante à l'école et juste à côté de la Mairie. L'établissement se trouve juste à côté de la station de Montclar, cette proximité rend cette structure atypique par les accueils effectués : des enfants accueillis avec des plannings fixes sur l'année, des enfants saisonniers avec des plannings sur 4 mois l'hiver et 2 mois l'été et des vacanciers qui viennent pour une journée ou la semaine. Les horaires d'ouverture de la micro-crèche sont de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, et des vacances de Noël jusqu'à mi-mars le samedi et le dimanche de 8h30 à 17h30. L'établissement est ouvert 259 jours par an.

Montclar est un village en milieu rural qui oblige certains parents à parcourir des kilomètres pour aller sur leur lieu de travail. Ce qui justifie l'amplitude horaire d'ouverture de la crèche. L'essentiel de l'économie locale est pourvue par le tourisme, les commerces, les services publics, l'agriculture. Pour permettre l'accueil des familles, une équipe pluridisciplinaire est en place. Elle se compose de deux auxiliaires de puériculture, une animatrice, une éducatrice de jeunes enfants et une animatrice titulaire d'un BEP sanitaire et social.

La micro-crèche répond au besoin des familles de la vallée de la blanche et particulièrement de la commune de Montclar. Les difficultés rencontrées par certaines familles sont l'amplitude horaire de la structure qui n'est pas assez importante pour certains parents. Ces familles s'orientent vers un autre mode de garde. La micro-crèche rencontre depuis début 2018 un fort taux d'occupation, et a dû refuser d'accueillir certains enfants par manque de place. Mêmes difficultés pour ce début d'année 2019.

- **Creche associative « Les canailous »\_Quartier le Fimuy-04290 VOLONNE-**  
04.92.62.67.60 - 19 places. Directrice : Isabelle Ribert. Mail : [Creche-canailous@orange.fr](mailto:Creche-canailous@orange.fr)

- Création le 3 août 1993

- En septembre 1993, autorisation d'ouverture pour 12 enfants.
- En 2007 : Déménagement dans les locaux actuels et extension d'agrément pour 16 enfants
- En 2009 la PMI donne l'autorisation d'accueillir 19 enfants
- En janvier 2016, la structure est passée d'une gestion parentale à une gestion collective.
- En 2017, nouvel aménagement des locaux, la surface est presque doublée.
- Grâce à cet agrandissement, nous pouvons rendre un meilleur service aux familles notamment en fournissant les repas et les couches, et bénéficier d'une PSU bonifiée

• En 22 ans, la crèche a accueilli plus de 780 enfants. En priorité, des enfants de Volonne et de l'Escale.

- Les communes de Volonne et l'Escale ont enregistrées 27 naissances en 2016 et 14 en 2017.
- 44% des familles accueillies aux Canailous vivent (selon les critères établis par L'INSEE) en dessous du seuil de pauvreté.
- Nous accueillons un enfant porteur de handicap
- Nous sommes attentifs aux projets engagés par la commune, notamment l'ouverture de la résidence séniors qui nous permettra d'engager des actions inter générationnelles. Et la création de logements qui nous incite à demander une extension d'agrément.

### Les familles

- L'association est gérée par des parents bénévoles.
- Le planning prévisionnel d'accueil est révisable chaque mois
- lien permanent avec le médecin référent salarié de la crèche.
- Le dialogue avec les familles est un point extrêmement important. Ainsi, chaque professionnel est formé •à appliquer les règles d'écoute et de non jugement qui favorisent un dialogue constructif.

### Le bien-être de l'enfant

• Notre projet pédagogique est construit sur la base du projet social, il défend les valeurs fondamentales de *respect, de dialogue et de solidarité*.

Toutes les actions menées sont évaluées régulièrement en équipe et avec les familles volontaires, la base de l'évaluation se fait toujours en tenant compte de ces valeurs.

• Les objectifs du projet pédagogique :

***DÉVELOPPER L'AUTONOMIE / FAVORISER LA SOCIALISATION / PERMETTRE L'IMPLICATION DES FAMILLES***

Chaque année la pertinence de ces objectifs est questionnée, une enquête de satisfaction est réalisée auprès des familles. Deux réunions d'évaluation et de réflexion sont proposées.

- La mise en œuvre du projet pédagogique
- Un travail d'équipe très pointu (analyse de pratique professionnelle chaque mois, réunions pendant le temps de travail chaque semaine, formation pour toute l'équipe au moins une fois par an)
- Le respect du rythme et des besoins de l'enfant avec notamment un accompagnement au sommeil personnalisé (portage, poussette, transat... toutes les solutions sont recherchées pour aider l'enfant à s'endormir paisiblement)
- Des activités adaptées et variées axées notamment sur la motricité libre et le développement de l'estime de soi.
- Des sorties et des temps forts vécus avec les parents
- une communication soignée et des temps d'échange réguliers avec les familles.
- des intervenants réguliers professionnels ou bénévoles qui apportent technicité et ouverture.



### **L'Equipe**

- Depuis 2013, 6 personnes employées aux Canailous ont obtenu un diplôme.
- Actuellement le temps de travail moyen est de 32 heures par semaine, la plupart des temps partiels sont des temps partiels choisis.
- En tant qu'employeur, l'association applique la convention collective ALISFA
- Les salariés partent en formation individuelle
- L'association organise également des formations sur-site pour toute l'équipe.

### **Le respect du socle réglementaire**

- L'encadrement, dans le respect du code de la santé publique du décret du 7 juin 2010
  - Une équipe de 9 personnes au total, pour un temps de travail total de 7.1 ETP (équivalent temps plein).
  - Une responsable technique titulaire du DEFA et du diplôme d'EJE
  - 2 responsables pédagogiques en CDI, titulaires du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants
  - 3 animateurs petite enfance titulaire du CAP petite enfance ; en CDI et 2 assistants d'animation en contrats aidés.
  - 1 médecin référent : le docteur Muriel Thoreau médecin généraliste à l'Escale
  - Les plannings du personnel sont organisés pour que le taux d'encadrement légal soit toujours respecté tant en termes de nombre d'adultes que de diplômes
- 
- Respect de la circulaire PSU et de la convention CAF/association
  - Accessibilité à tous les enfants
  - Accueil régulier, occasionnel, exceptionnel
  - Facturation au plus près des besoins
  - Tarif en fonction des revenus, fourniture des couches et repas
  - Respect des règles de pointage et de facturation
  - Fourniture régulière et contrôlée des données
- 
- Hygiène et sécurité
  - Nous sommes en lien régulier avec les services de la PMI, les visites de contrôle sont l'occasion de remettre en question nos pratiques, et d'améliorer la sécurité des enfants.
  - Nous veillons à l'hygiène des locaux en demandant un contrôle mensuel des services vétérinaire afin de vérifier que nos protocoles de nettoyage sont efficaces.
  - Les compétences de l'équipe sont mises à jour régulièrement, chacun suit des formations dans ce sens.

### 3. Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

- **Relais Assistantes Maternelles.** 16 rue des Epinettes-04000 Digne-les-Bains  
Animatrice Responsable: Sylvie LUCIDOR. Contact : 04.92.31.46.23  
Mail : [ram@provencealpesagglo.fr](mailto:ram@provencealpesagglo.fr)

Le RAM de DIGNE LES BAINS est le plus ancien RAM du département. Depuis 2003, il remplit les missions qui lui sont dévolues sur son territoire. Il a su s'adapter à la demande grandissante en accueillant les assistantes maternelles et les enfants une matinée de plus par semaine et a connu le passage de la compétence communale à une compétence intercommunale.

Le relais assistantes maternelles est donc un service intercommunal, libre et gratuit, ouvert du lundi au vendredi.

Ce lieu de rencontre, d'échanges et de professionnalisation pour les assistantes maternelles agréées, est aussi un lieu d'information, de conseil et d'orientation pour les parents en recherche d'un mode de garde. En accueillant les assistants maternels, il devient dès lors un lieu de socialisation pour les enfants accueillis chez le professionnel(le)s à leur domicile.

L'accueil du public se fait le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00 et le lundi de 8h30 à 11h30. Accueil téléphonique aux mêmes horaires.

GUICHET UNIQUE D'INFORMATION, le RAM inscrit les enfants sur les listes d'attente de la crèche et du p'tit jardin, et accompagne les parents vers la solution la plus satisfaisante possible pour l'enfant et sa famille, en tenant compte de la réalité des places d'accueil disponibles sur l'ensemble du territoire de la PAA.

Les temps de regroupements et d'animations pour les professionnels de l'accueil à domicile et des enfants, sont les mardis, jeudis et vendredis matins.

L'évolution générale du nombre de personnes agréées sur le territoire du RAM est à la baisse lente. En effet, peu de personnes demandent un agrément et parmi les assistantes maternelles agréées, certaines n'exercent plus (par manque d'activité ou par lassitude). En septembre 2019, on peut observer qu'une seule personne a été agréée dans l'année.

	DIGNE LES BAINS		communes PAA (hors communes de la vallée de la Durance)	
	2017	2018	2017	2018
Assistants maternels agréées	55	57	42	34
Personnes en activité	51	52	34	29
places d'accueil	177	175	100	89

La fréquentation du RAM par les assistants maternels et les enfants a été stable. Entre 70 et 80 enfants différents, accompagnés d'une vingtaine d'assistants maternels ont eu le loisir de participer à 93 ateliers proposés tout au long de l'année. Il y a eu également 12 rencontres

mensuelles en soirée, accueillant divers intervenants et abordant des thèmes variés en relation avec la professionnalisation des assistants maternels.

Les familles sont également accueillies lors de rendez-vous pour différentes demandes d'informations. Depuis un an, des demandes d'accueil urgent sont récurrentes. Sans famille aux alentours, ou parents isolés, des familles font face à la précarité des contrats et la rapidité des prises de postes. Ces demandes d'accueil en horaires atypiques ou sur une durée déterminée se répercutent sur l'employabilité des assistants maternels.

Cependant, on note également une baisse globale des demandes d'accueil sur Digne-les-Bains. Les listes d'attente des structures crèche et halte-garderie intercommunales de la commune diminuent. Cette situation est révélatrice d'une baisse sensible de la population sur la commune.

#### **4. La Récré : Ateliers Enfants-Parents**

Suite à la validation de Provence Alpes Agglomération, du Conseil Départemental, de la CAF et de la PMI, un lieu d'accueil enfants-parents « La Récré » s'est mis en place le vendredi après-midi au sein de la structure le P'tit Jardin. Cette action, qui a une année et demi d'existence, s'adresse aux enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. La fréquentation se fait sans inscription au préalable, anonymement et gratuitement. L'encadrement est assuré par l'équipe du P'tit jardin et des professionnels du Conseil Départemental mis à disposition. Une convention a d'ailleurs été signée en ce sens. Un financement REAAP 04 a été accordé pour la mise en place de séances de supervision et d'un budget petit équipement.

Les accueillants interviennent à deux et sur un roulement établi à l'avance. Leur intervention est au minimum d'une fois par trimestre sur une durée de trois heures.

Le lieu se veut être un cadre d'interaction privilégié, le téléphone et les photos sont interdits. Il s'agit d'offrir un espace de jeu adapté aux enfants et à leurs parents dans un contexte convivial et sans jugement. Cette action exige que les accueillants soient totalement disponibles pour écouter, échanger, soutenir sans juger.

Les parents servent de base de sécurité à leurs enfants, il est donc primordial de s'intéresser à la qualité des relations enfants/parents au cours des premières années de vie de l'enfant. Le lien d'attachement avec les figures parentales ou suppléantes est de fait indispensable à l'enfant pour son développement psychomoteur.

- Renforcer les connaissances et informer les parents sur les besoins de l'enfant et de son développement.
- Orienter vers des institutions compétentes.
- Renforcer les liens sociaux entre la famille/l'enfant et l'environnement.
- Renforcer /rétablir les liens enfants/parents, réfléchir à sa fonction parentale et ses pratiques.
- Valoriser les aptitudes parentales.
- Réduire les inégalités sociales.
- Renforcer l'action communautaire en cohérence et complémentarité avec les outils existants sur le territoire.
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur le territoire.

## B/ Accueil de loisirs : Le Brusquet, Malijai, Digne-les-Bains, Aiglun, Moustiers-Ste-Marie, Estoublon, l'Escale

- Accueil Collectif de Mineurs **Intercommunal** de Malijai. Les Chardons Bleus.  
Directrice : Sonia Bérard. 04.92.32.27.93\_Mail : [al-leschardonsbleus@orange.fr](mailto:al-leschardonsbleus@orange.fr)

Depuis janvier 2004, la commune de Malijai organise un accueil de loisirs dans le but d'accueillir les enfants de la commune et des environs pour leur permettre de se retrouver dans un lieu de détente, de loisirs, d'amusement et d'apprentissage à la fois. Des locaux ont été spécialement construits à cet effet depuis janvier 2009.

### Les objectifs du projet éducatif sont :

- de permettre aux enfants de s'ouvrir et de s'épanouir au monde qui les entoure,
- de leur faire découvrir, connaître et respecter le village où ils vivent,
- de découvrir des activités nouvelles, ainsi que de nouveaux lieux,
- de s'ouvrir aux autres,
- d'apprendre de façon ludique,
- d'aider les enfants à devenir des citoyens respectueux, responsables et solidaires.

Le projet pédagogique de la structure détaille les méthodes mises en œuvre pour atteindre ces objectifs à travers différents projets, activités, partenariats, sorties.....

### Les moyens humains :

- l'encadrement : - 1 directrice BPJEPS LTP, 1 animatrice BAFD + 1 animatrice BAFA  
Éventuellement un ou plusieurs stagiaires (BAFA, BAPAAT, BPJEPS ou autre)
- les intervenants : - les conducteurs de cars, les surveillants de baignades des plans d'eau fréquentés, toutes personnes habilitées à enseigner ou encadrer des activités prévues au programme d'animation, les membres d'associations agissant en partenariat avec l'accueil de loisirs.

### Les modalités d'accueil et de vie des enfants

L'accueil fonctionne sur les temps périscolaires du mercredi et extrascolaires (petites et grandes vacances, sauf Noël). Il est destiné à un public âgé de 4 ans à 13 ans.

La capacité d'accueil varie en fonction des périodes et du personnel disponible mais sans toutefois excéder 40 enfants. Le nombre d'animateurs qualifiés sera adapté dans le respect des règles d'encadrement légales.

- Durant le temps périscolaire des mercredis (gestion Provence Alpes Agglomération)  
La capacité d'accueil sera de 8 moins de 6 ans et 12 plus de 6 ans, soit 20 places à la journée (ce nombre sera augmenté de 8 places les mercredis matins)

- A la journée : accueil de 7h30 à 9h le matin et départ de 16h30 à 18h30 le soir.
- Le matin : accueil de 7h30 à 9h et départ de 13h à 13h30.
- L'après-midi : accueil de 13h à 13h30 et départ de 16h30 à 18h30.

Le repas et/ou le goûter sont compris dans le tarif, sauf en cas de sortie où c'est aux familles de fournir le pique-nique et le goûter.

La journée type du mercredi s'articulera de la même manière que celle d'un jour de vacances (voir ci-dessous)

Pour respecter le rythme des enfants, l'après-midi commencera par un temps calme durant lequel les enfants pourront :

- Lire ou écouter une lecture
- Faire un « jeu calme »
- Faire une activité manuelle

Un planning d'animation sera fourni à l'avance aux familles. Le repas est pris à midi au restaurant scolaire. Le goûter sera pris à 16h, puis le départ échelonné à partir de 16h30 jusqu'à 18h30. Durant cette dernière période, les enfants seront en « activités libres » sous la surveillance des adultes.

- Durant le temps extrascolaire : les périodes de vacances scolaires (Gestion Provence Alpes Agglomération)

La capacité d'accueil variera en fonction des périodes (20 enfants aux petites vacances et 40 l'été) et des activités (baignade par exemple)

La journée type s'articulera de la manière suivante :

- 7h30/9h30 : temps d'accueil/jeux libres
- 9h30/12h00 : activités au programme d'animation
- 12h00/13h15 : repas
- 13h15/14h30 : temps calme (sur le modèle des mercredis après-midi + sieste et/ou jeux calmes)
- 14h30/16h00 : activités d'animation
- 16h00/16h30 : goûter
- 16h30/18h30 : départs échelonnés/jeux libres

- Accueil Collectif de Mineurs Intercommunal de Le Brusquet. Les Pitchounets.  
Directrice : Julienne Burgada. 04.92.35.34.36. \_Mail : [clsh@mairiedubrusquet.fr](mailto:clsh@mairiedubrusquet.fr)

Située à 11 km de la ville préfecture, Le Brusquet fait partie du canton de Seyne et de la Communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération ».

La commune, d'une superficie de 22.5 km<sup>2</sup>, compte 1 138 ha de bois et forêts, soit la moitié de sa superficie. Son altitude varie entre 694 m et 1550m.

Jusqu'au redécoupage administratif de 2014, Le Brusquet faisait partie du Canton de La Javie comprenant 6 communes : La Javie (chef-lieu), Prads Haute Bléone, Beaujeu, Le Brusquet, Draix et Archail.

En 2015 un Regroupement pédagogique intercommunal a réuni les 2 écoles de l'ancien canton (celle du Brusquet et de La Javie ). Il comprend 7 classes : 6 au Brusquet et 1 à la Javie (celle-ci faisant partie du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans).

La Commune est en charge de l'accueil péri-scolaire et propose un temps de garde avant l'école, après l'école et entre 12h et 14h. Ce qui représente 5h00 par jour. Des agents « adjoint d'animation » qualifiés sont responsable de ce temps.

Cet accueil fonctionne tous les jours scolaires soit en 2019, 136 jours.

La communauté d'agglomération est en charge du mercredi et de l'accueil extrascolaire.

#### **-Composition et qualification de l'équipe socio-éducative**

Personnel :

Directrice : Julienne BURGADA, diplômée BAFD

Animatrices, personnel d'entretien technique ou de restauration

#### **-Projet pédagogique**

- Développer un regard critique et préserver le libre arbitre
- Développer l'autonomie et la responsabilisation
- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Valoriser et exploiter l'environnement proche et le patrimoine local
- Développer l'imaginaire, la créativité, la connaissance
- Éduquer à l'environnement
- Sensibiliser à la surconsommation et aux dictatures des marques
- Valoriser les différentes cultures
- Créer du lien entre les générations
- Développer la socialisation

#### **Activités et sorties proposées aux enfants de l'ACM**

Les activités proposées se basent sur plusieurs axes:

##### **•Activités artistiques:**

Découvertes des arts primitifs avec l'argile, découverte de tous type de matériaux: peinture, perles a repasser, perles de rocailles, scoubidous, pate a sel, pate a modeler (maison).

Fabrication d'instruments de musique, ateliers percussion, chant.

Ateliers proposés a l'année : Danse, musique, théâtre avec montage de spectacle en fin d'année scolaire et représentation.

##### **•Activités culturelles/ découverte du patrimoine et de l'artisanat**

Des sorties au cinéma, au centre culturel (spectacle, pièce de théâtre), au musée Gassendi et une visite de la crypte archéologique de Digne-les-Bains avec ateliers en compléments, une visite/atelier au musée de Salagon.

Sensibilisation aux métier d'Antan: tissage de laine avec métier a tisser, tissage de set de table, technique de la vannerie.

•Sorties ludiques et sportives

Des sorties sont également organisées pour donner un réel sentiment de vacances tel que les sortie piscine/plan d'eau, patinoire, des sortie vélo, des randonnées, rafting, sortie ski/luge, karting, accrobranche, centre équestre.

•Activités liées à l'environnement

Projet jardin/sensibilisation à l'environnement et l'éco-système (la flore, la faune, l'eau), mise en place des ateliers recyclage, des activités avec des matériaux de récupération type cabane pour oiseaux, potager sur un espace communal, randonnées écolo de pleine nature, jeux de survie, jeux sur l'eau et l'éco-système.

• Activités: découvertes du gout

Les enfants de l'accueil de loisirs sont très friands d'ateliers culinaires, beaucoup sont organisés, préparation d'apéritifs dinatoires, cuisine du monde (asiatique), confiserie de fête (crêpes, beignets, pop-corn), gâteau etc..

•Activités sportives et grands jeux

Nous travaillons avec les enfants sur l'importance du sport et du bien-être physique en mettant en place des activités sur la découvertes des sports: hockey sur gazon hand-ball, baseball etc... avec des intervenants brevet d'état se qui apporte de la cohésion de groupe, du développement de la motricité, des valeurs tel que le dépassement de soi, la confiance.

Nous avons organisé régulièrement des grand jeux type chasse aux trésors, rallye photo, bataille navale pour partager des moments tous ensemble de 3 à 12 ans.

•Projet bibliothèque

Nous avons mis en place et nous continuerons des sorties une fois par mois à la bibliothèque Jean Ferrat avec des ateliers autour du livre: Kamishibaï, théâtre d'ombre, conte animé, jeux autour du livre/du disque/la chasse aux livres, ateliers d'écritures, création d'un mini-livre, conte musical.

Ce projet a pour but de position la lecture en tant que plaisir, de faire vivre la bibliothèque communale afin de permettre aux enfants de se l'approprier comme un lieu de détente et de partage en famille ou entre voisins. Elle nous donne la possibilité de mettre en place des ateliers intergénérationnels.

•Séjours/ nuitées/ « veillées famille »

Un séjour hiver avec du ski, balade en raquette, patinoire

Un séjour été (en camping) à dominance sportive, rafting, trottinette tout terrain, baignade

Un séjour été (en tipi) à dominance équitation thème indien, en centre équestre.

Des nuitées sur la structure peuvent être organisées.

Au cours de l'année mise en place de nombreux gouters partagés, des kermesses ouvertes aux familles, des soirées jeux, boom ...



*Les ACM de Digne-les-Bains, Aiglun, Estoublon, l'Escale et Moustiers-Ste-Marie sont gérés par la fédération LEO LAGRANGE MEDITERRANEE, par Délégation de Service Public.*



## Valeurs

Association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange intervient dans les champs de la petite enfance, de l'animation et de la formation professionnelle et accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre de politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. A travers les compétences de ses 5 500 salariés, elle a ainsi l'ambition de donner à tous les moyens de s'épanouir tout au long de la vie.

## L'éducation populaire, un engagement

Pour la Fédération Léo Lagrange, l'éducation populaire est un engagement qui implique de :

- **donner les moyens** à tous, tout au long de la vie, de s'épanouir et de vivre pleinement sa citoyenneté
- **disposer des moyens** de se former tout au long de la vie
- **agir**, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances
- **proposer aux publics** de tous âges des activités et des loisirs de qualité
- **favoriser l'échange** culturel et la mixité sociale
- **être l'ambassadrice** de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'expression citoyenne

## Projet éducatif

En tant que mouvement d'éducation populaire, la Fédération a l'ambition, à travers chacune de ses actions, de **développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité** et surtout, **l'intérêt pour les autres.**

Cela passe par :

- **la défense des 6 valeurs fondamentales** : l'égalité, la liberté, la fraternité, la participation de tous, la justice sociale, la laïcité
- **l'expérience de toutes les mixités** : sociale, culturelle, générationnelle, mixité des genres
- **l'utilisation de 4 leviers d'action majeurs** : investir le temps libre pour grandir et s'émanciper, développer les capacités à penser le monde, éduquer et former tout au long de la vie et accompagner les initiatives et les projets.

## Un acteur de l'économie sociale

La Fédération Léo Lagrange, association loi 1901, porte un projet d'intérêt général et fonctionne démocratiquement. A but non lucratif, ce sont des bénévoles qui animent son conseil d'administration. Ce dernier donne les grandes orientations de l'association qui sont concrétisées par les équipes professionnelles au quotidien.

Ce fonctionnement inscrit la Fédération Léo Lagrange dans l'économie sociale, modèle où l'économie est au service de l'homme et de son environnement. Tous les produits réalisés sont intégralement réinvestis dans l'activité de l'association.

Les structures.

- Accueil Collectif de Mineurs de Digne-les-Bains La Sympathie. Directeur : Emmanuel MULLER. 04.92.35.34.36. Mail : [digne@leolagrange.org](mailto:digne@leolagrange.org)
- Accueil Collectif de Mineurs de Moustiers-Ste-Marie. Directeur : Patrick Campoy. 04.92.74.65.08. Mail : [moustiers@leolagrange.org](mailto:moustiers@leolagrange.org)
- Accueil Collectif de Mineurs d'Aiglun. Les Aiglons. Directeur : Johann Candel. 04.92.34.61.57 Mail : [aiglun@leolagrange.org](mailto:aiglun@leolagrange.org)
- Accueil Collectif de Mineurs d'Estoublon. Les castors du Trévans. Directrice : Norah Hammou. 04.92.34.45.13 Mail : [estoublon@leolagrange.org](mailto:estoublon@leolagrange.org)
- Accueil Collectif de Mineurs de L'Escale. Directeur : Simon Giraud. 04.92.35.34.36. Mail : [lescale@leolagrange.org](mailto:lescale@leolagrange.org)

Structures	Digne les Bains	Aiglun	Estoublon	Moustiers
<b>Période d'ouverture</b>	Annuelle	Annuelle sauf Noel	Annuelle sauf Noel	Annuelle sauf Noel
<b>Nombre de jour d'ouverture</b>	107	95	88	102
<b>Capacité d'accueil</b>	100 enfants mercredi 110 enfants petites vacances 150 enfants l'été	48 enfants mercredi 48 enfants petites vacances 80 enfants l'été	18 enfants mercredi 24 enfants petites vacances 24 enfants l'été	18 enfants mercredi 18 enfants petites vacances 40 enfants l'été
<b>Moins de 6 ans</b>	62	44	6	6

Axes des projets pédagogiques des structures et projets phares :

Les projets sont réfléchis et établis de façon à être applicable à l'ensemble du public accueilli, riche par ses diversités, ses origines, sa classe sociale, sa situation familiale, son handicap.

Une attention toute particulière sera mise en place pour les maternels.

La journée sera donc parfaitement structurée pour respecter leurs rythmes.

Mise en place du projet pédagogique à partir des objectifs retravaillés avec les équipes d'animation :

- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
- Rendre l'enfant responsable de ses actes pour respecter la planète et protéger l'environnement
- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en offrant un espace d'expression permettant de développer la créativité et l'imaginaire

Dans toutes les structures : Activités et jeu libre

- L'autonomie et le libre choix.
- Il est essentiel d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages, lui permettre d'être valoriser dans ses savoir-faire tout en encourageant, favorisant la notion d'entraide entre les enfants et les responsabiliser face à leurs choix.
- Permettre aux enfants de vivre une journée basée sur le libre choix des activités et l'autonomie.



Toutes les structures sont labélisées

- Mise en place d'activité autour du tri sélectif, toutes les salles des centres sont équipées de poubelles de tri (papier, plastique) et les enfants sensibilisés par des jeux.
- Mise en place de composteurs et de potagers
- Beaucoup d'activités sont mises en place par les équipes sur la connaissance des légumes, de recettes pour le goûter...
- Un travail tout particulier a été fait sur la qualité des goûters et petits déjeuner pour essayer de se fournir en Bio
- Rappeler à chacun l'importance des éco- gestes.
- Etre écocentre, c'est avoir la volonté de développer un projet lié au développement durable en engageant les enfants et les adultes dans une démarche de progrès environnemental et social.
- Inclure la démarche dans le projet pédagogique du centre c'est permettre aux individus (enfants, adultes) de devenir des éco citoyens et des consommateurs responsables.
- S'inscrire dans une démarche de travail en réseau (échange, mutualisation, communication).
- Faire connaître ses projets et les partager

Activités de proximités

- Musée Gassendi, Géoparc Unesco à Digne, Visite du musée de la faïence à Moustiers.
- Visite de la caserne des pompiers
- Sortie cinéma, théâtre à Digne ou Manosque

- Collaboration avec le parc du Verdon
- Baignade au Petit Lac de Moustiers et Lac
- Lac de pêche de Gaubert, plan d'eau de Digne, ALSH de Digne et Aiglun
- Entrée gratuite piscine de Digne pour l'Alsh de Digne
- Collaboration avec la prévention routière sur Digne et Aiglun.

### Séjours

Les séjours sont proposés en plus des activités classiques du centre. Ils sont proposés sur toutes les périodes de vacances.

Ces séjours ont pour objectif de vivre un moment différents, dans un autre lieu, avec un autre rythme de vie. Cela permet à l'équipe d'animation de prendre en charge l'organisation, la préparation et de vivre eux aussi une autre expérience.

### III. Le Projet Educatif Intercommunal

#### A/ Axes éducatifs.

Riche des valeurs et des objectifs exposés précédemment, ce projet éducatif sert de base et de cadre à chaque responsable de structure de l'intercommunalité, pour rédiger son projet d'établissement et son projet pédagogique, avec son équipe.

Toutefois, certains axes éducatifs communs à tous renforcent la cohérence de tous les professionnels de la petite enfance de notre territoire.

- Tout en fréquentant des lieux de vies collectifs, l'enfant y est traité comme *unique*. Il est pris en charge de manière aussi individualisée que possible, afin de l'aider à s'intégrer progressivement dans le groupe. Les équipes accueillantes sont à l'écoute de ses besoins, de sa personnalité, dans le respect de ses rythmes.
- La *sécurité affective* est au centre des préoccupations des professionnels : elle se définit comme une mise en situation dans laquelle l'enfant se trouve dans un état d'esprit serein, et dans un état de sécurité physique. Elle est nécessaire au développement affectif et cognitif du jeune enfant et participe à sa croissance physique optimale. Un cadre pédagogique avec des attitudes éducatives stables est mis en place pour favoriser les repères structurants du petit tels que la période d'adaptation, l'importance donnée à l'objet transitionnel, etc...
- Nos professionnels œuvrent quotidiennement à accompagner l'enfant vers son *autonomie* en tenant compte du développement psychomoteur, intellectuel et affectif et de la personnalité de chacun. L'autonomie est un concept que l'on confond souvent avec la notion d'indépendance. L'indépendance est la capacité à faire seul. L'autonomie est la capacité à faire des choix pour soi-même, la capacité à choisir ce qui est bon pour soi. Pour l'aider à devenir autonome, les équipes accompagnent l'enfant en respectant son rythme, son individualité, en accueillant ses émotions afin qu'il développe une bonne estime de lui-même et une confiance dans ses capacités et ses compétences.
- Les structures d'accueil du jeune enfant sont des espaces où la *communication* est essentielle et doit être facilitée : elle permet l'expression du sens, la clarification des situations et l'amélioration de la compréhension de chacun. La communication avec l'enfant s'exprime par des mots et des gestes, l'enfant est écouté et entendu, le message exprimé par l'équipe est clair et cohérent. Elle permet également d'établir une relation avec les familles grâce aux transmissions, affichages, réunions ; enfin, la communication au sein des équipes de professionnels est indispensable pour la bonne prise en charge des enfants et l'amélioration du « travailler ensemble ».
- L'accompagnement et le soutien à la *parentalité* sont essentiels : ils regroupent l'ensemble des dispositifs et des actions mis en œuvre pour revaloriser les parents dans leur fonction parentale et les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

L'accueil du parent pour information, orientation, inscription se fait dans l'esprit de nos valeurs. Le parent est reconnu comme premier éducateur de son enfant.

L'accueil de l'enfant permet de créer du lien entre le professionnel et le parent, pour établir une relation de confiance.

- Les équipes des structures d'accueil souhaitent un travail de *proximité* : être proches des parents et à l'écoute des besoins des familles.  
Elles désirent cultiver *la souplesse*. Souplesse des réponses apportées aux familles, souplesse des accueils et des adaptations, souplesse dans l'écoute. Malgré les impératifs imposés par les partenaires institutionnels et le cadre rigoureux exigé par les normes de sécurité, une souplesse doit rester possible, au regard de l'évolution de notre société, du profil des familles, de l'évolution des demandes.
- Toutes les structures, crèches comme accueils de loisirs, notent et déplorent une augmentation constante et récurrente d'un fort taux d'absentéisme. Afin de répondre au mieux à cette problématique, les professionnels encouragent très fortement le *dialogue* avec les parents, afin de tenter de les responsabiliser face à leurs engagements et de développer la notion de *solidarité*.
- Les équipes encadrantes développent et accompagnent la *socialisation* de l'enfant. A partir de l'accueil collectif, devient nécessaire et souhaitable un accompagnement vers la prise en compte de l'autre : apprendre à partager, à attendre son tour, à tenir compte des enfants présents, avec lui. La socialisation est également une attente des parents : préparer l'enfant à l'école, aider à la séparation.
- Il est indispensable de travailler en étant formé, informé, à la pointe des *connaissances* en matière de développement de l'enfant, de l'apport récent des neurosciences sur le développement du cerveau du tout petit, des articles rédigés par les chercheurs, les scientifiques, les sociologues, tous ceux qui œuvrent à plus de savoir pour de meilleures pratiques. Pour répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis et leur apporter des réponses ajustées, il est essentiel de s'intéresser aux résultats des dernières recherches en neurosciences et des travaux sur l'attachement. Il est alors possible de repenser son positionnement professionnel en plaçant au premier plan sa disponibilité et ses interactions individualisées avec chaque enfant, avant de considérer les multiples tâches à effectuer durant une journée. La responsabilité des adultes auprès de jeunes enfants demande d'adopter un positionnement professionnel réfléchi, conscientisé et prenant appui sur les nombreuses références scientifiques et pédagogiques disponibles. Cela n'est possible que si chaque professionnel actualise ses connaissances et cherche le sens de sa mission auprès des tout-petits. Cette période sensible de la petite enfance est exceptionnellement riche en connexions neuronales et doit être, avec un infini respect, protégée, préservée, riche d'expériences émotionnelles, relationnelles et cognitives satisfaisantes et stimulantes. Elles favorisent le développement harmonieux de celles et ceux qui construiront notre société de demain.
- Un axe éducatif fort est celui de *l'écologie*, du respect de l'environnement. Toutes les structures ont entrepris depuis longtemps, et souhaitent poursuivre une sensibilisation du jeune enfant au respect de la nature, à l'éco-citoyenneté, aux bons gestes pour la planète, au travers de leurs activités, de leurs discours, de leurs attitudes.

- L'initiation à la culture à travers les livres, les œuvres diverses, le théâtre représente un objectif majeur. Plusieurs expériences de « résidences d'artistes » au sein des crèches sont réalisées actuellement. Des structures travaillent depuis plusieurs années, en lien avec les musées, à une sensibilisation du tout petit à l'art. Des partenariats avec des libraires, des médiathèques sont établis. Cette approche se poursuivra. La « santé culturelle » dimension essentielle dans l'accompagnement du tout-petit par l'éveil artistique. Le petit enfant est naturellement curieux de son environnement. Le rôle de l'adulte est de l'accompagner dans ses découvertes en stimulant sa créativité. Donner toute sa place à l'art dans les lieux d'accueil permet de solliciter les sens et ouvre à la relation.
- Le travail au quotidien auprès des enfants et de leurs familles nécessite un accompagnement. Plusieurs structures du territoire participent à des temps réguliers *d'analyse des pratiques*. Ces espaces de réflexion commune, de retours sur expérience, d'échanges et d'écoute dans une neutralité bienveillante représentent une activité incontournable et sera développée dans les lieux d'accueil où elles ne sont pas encore programmées. La qualité de l'accueil de la petite enfance est affective, éducative et sociale. Elle implique que les professionnels de l'accueil se sentent suffisamment bien dans leur travail.

## *B/ Projets*

### **Agrandissement et rénovation de la crèche « Les Petits Santons » à Moustiers-Ste-Marie.**

La structure occupe un bâtiment vieillissant, à rénover et, les normes ayant changé depuis sa construction, elle ne dispose pas des m2 nécessaires, selon la réglementation. Les services de PMI ont émis un avis défavorable à la poursuite de l'activité dans les locaux actuels et la collectivité risque de se voir retirer plusieurs places, voire de devoir fermer la crèche.

La surface nécessaire à un agrandissement existe, et jouxte les locaux actuels. La municipalité de Moustiers-ste-Marie est favorable à la cession d'un terrain adjacent pour y aménager le jardin de la crèche.

Une mission de programmation sera lancée par Provence Alpes Agglomération durant le premier trimestre 2020.

### **Construction d'un bâtiment neuf pour la crèche « Le Jardin enchanté » au quartier des Augiers.**

Depuis plusieurs années, il est envisagé par la collectivité, comme par l'association gestionnaire de la crèche, de construire une structure neuve. Le lieu d'accueil occupe des locaux mis à leur disposition par H2P, société d'HLM. Ces locaux présentent de nombreux

aspects insatisfaisants pour l'accueil des tout-petits (dortoirs en étage, espace cuisine minuscule) et leur déménagement améliorerait la vie des professionnels, des enfants et des familles. Un terrain, voisin de l'école des Augiers, tout à fait adapté, serait mis à disposition par la commune de Digne-les-Bains.

### **Création d'un LAEP**

Un atelier Enfants-Parents est ouvert le vendredi après-midi dans les locaux du p'tit jardin. Parallèlement, cette structure multi-accueil est peu fréquentée par les familles les après-midi. Un projet de création d'un LAEP (Lieu d'Accueil enfants Parents) sera développé et travaillé avec la CAF dès le début de l'année 2020. Cette transformation de l'activité du p'tit jardin offrira un service attendu par la population et permettra de percevoir des financements spécifiques aux LAEP.

### **Développer un Relais Assistants Maternels itinérant.**

Un projet de RAM itinérant est en cours de réflexion.

Le RAM de Digne-les-Bains exerce ses missions sur un territoire élargi à 38 communes mais les activités d'éveil et la permanence administrative ne sont effectives que dans le centre-ville de Digne-les-Bains.

C'est pourquoi, la communauté d'agglomération envisage l'extension de son territoire d'activités dans les autres communes.

Le temps estimé de délocalisation est de 2 journées complètes : le matin pour organiser des activités d'éveil et l'après-midi pour établir une permanence d'accueil aux familles et aux professionnelles.

De plus, des territoires (nord et sud) sont déserts en ce qui concerne le mode d'accueil individuel, s'en rapprocher encouragera les vocations en lien avec les crèches des territoires.

Depuis peu intégré à la communauté d'agglomération, le secteur de Seyne-les-Alpes est très isolé, éloigné du Ram. Les assistantes maternelles exerçant dans ce secteur ou les familles n'ont aucun lieu de permanence administrative pour remplir les missions d'un RAM.

Il est aussi évident que le programme d'activité du Relais est difficilement réductible, le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s participant aux activités étant assez important.

**Les enjeux du RAM itinérant sur ce territoire vaste sont les suivants :**

En 1<sup>er</sup> lieu, un RAM itinérant permettra à plus de professionnelles de l'accueil individuel d'avoir accès aux missions du RAM, dans un secteur plus large.

Ensuite, il permettra aux familles d'avoir un lieu plus proche de leur domicile pour obtenir des réponses à leurs interrogations en termes de recherche d'un lieu d'accueil pour leur enfant.



Enfin, il sera possible de créer du lien avec des partenaires locaux pour rompre l'isolement et diversifier les partenariats.

### *C/ Animation du projet éducatif*

L'élaboration de ce projet éducatif a été effectuée par l'ensemble des directrices et directeurs des structures petite enfance de la communauté d'agglomération, réunis en comité de pilotage. Quatre réunions, entre janvier 2017 et décembre 2019, ont permis d'établir le diagnostic et de définir ensemble les objectifs, les valeurs et les axes éducatifs souhaités par tous pour ce document.

Il est distribué à l'ensemble des équipes des lieux d'accueil, ainsi qu'aux partenaires.

Il est tenu à disposition des familles utilisatrices de nos établissements qui souhaitent en prendre connaissance.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement pour en assurer le suivi, ou pour l'adapter à la réalité de terrain, ou aux évolutions règlementaires, scientifiques ou sociologiques.

Les élus sont garants de ce projet éducatif. Ils se réunissent en groupe de travail tous les deux mois.

### *D/ La coordination*

La mission de coordination a permis une transition sans heurts entre la gestion communale ou associative et la gestion à l'échelle de l'intercommunalité.

Cette coordination assure un suivi quotidien de la bonne marche des structures du territoire, tant au niveau du personnel, que des travaux et des budgets. Proche du terrain grâce à des visites régulières et des temps de travail dans les établissements, elle permet d'assurer le bon fonctionnement des services de la Petite Enfance.

Le projet éducatif est la preuve d'un lien créé entre tous les professionnels de la petite enfance de notre communauté d'agglomération.

La coordination assure le lien entre les structures et les partenaires institutionnels (PMI, CAF, DDCSP...), et permet d'accompagner les directeurs et directrices dans leurs tâches administratives, budgétaires ou de management.

Elle crée également un terrain favorable à l'écoute des besoins des familles, au plus près des demandes et des exigences.

Dans son rapport du 28 novembre 2017, la cour des comptes déplore un manque de coordination des collectivités en termes d'accueil de la petite enfance : « des progrès restent à faire pour réduire les disparités sociales et territoriales, coordonner les multiples acteurs et rationaliser l'organisation de l'accueil collectif ».

Provence Alpes Agglomération a un rôle essentiel en organisant ce service indispensable.

### *E/ Les partenaires, les réseaux*

- Caisse d'Allocations Familiales
  - Service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental
  - Mutualité Sociale Agricole
  - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
  - Léo Lagrange Méditerranée
  - Centre Communal d'Action Sociale
  - Association ALPE/ACEPP
  - Centre d'Action Médico-Social Précoce
  - Union Départementale des Associations Familiales
  - Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
  - Comité Départemental d'Education pour la Santé
  - L'ensemble des structures intercommunales (Médiathèque, Ecole des Beaux-arts, Musée)
- ✓ Réseau CAPE (Coordination de l'Accueil Petite Enfance)

Réseau des directrices de crèches municipales et intercommunales.

Des réunions trimestrielles permettent aux directrices des EAJE du Département d'harmoniser leur pratique, de réfléchir ensemble à leur fonctionnement, à l'actualité du secteur de la petite enfance et de créer du lien entre les structures.

- ✓ Réseau des Responsables de RAM

Les Animatrices responsables des quatre Relais assistantes Maternelles du département se réunissent régulièrement pour travailler ensemble. Ces rencontres leur permettent d'harmoniser leurs pratiques au niveau départemental, de s'enrichir professionnellement, de rompre leur isolement, de prendre du recul par rapport à leur quotidien et, ainsi, de mieux répondre aux attentes de leur public.

Elles mènent des actions communes, animations ou temps de formation, mutualisent leurs moyens et participent ensemble à des événements destinés à la petite enfance, tels que Festiloup à Forcalquier.

- ✓ Réseau des Coordinatrices petite enfance

Dans un même esprit de mutualisation, de partage des pratiques et d'harmonisation, les coordinatrices petite enfance de la région PACA se réunissent plusieurs fois par an et échangent régulièrement outils, réflexions et documents.

Elles participent à des formations communes afin d'évoluer professionnellement et améliorer la gestion de leurs services.

Elles organisent des journées d'actualité pour le CNFPT à destination des professionnels de la petite enfance.



# SOMMAIRE

<b>Pages 1 et 2</b>	<b>Introduction</b>
<b>Pages 3 et 4</b>	<b>Contexte national</b>
<b>Pages 6 à 9</b>	<b>Contexte local</b>
<b>Pages 10 à 13</b>	<b>Objectifs et valeurs du projet éducatif</b>
<b>Pages 14 à 28</b>	<b>Descriptif des EAJE, du RAM, de la Récré</b>
<b>Pages 29 à 36</b>	<b>Descriptif des Accueils de Loisirs</b>
<b>Pages 37 à 39</b>	<b>Axes éducatifs</b>
<b>Pages 39 à 40</b>	<b>Projets</b>
<b>Pages 40 à 43</b>	<b>Animation du projet éducatif, coordination, partenaires</b>

## **DEFINITION DES SIGLES UTILISES**

**ACM : Accueil Collectif de Mineurs (accueils de loisirs)**

**CAF : Caisse d'Allocations Familiales**

**CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales**

**CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle**

**CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce**

**CCAS : Centre Communal d'Action Sociale**

**CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale**

**DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**

**EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant**

**EJE : Educateur (trice) de Jeunes Enfants**

**INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques**

**LAEP : Lieu d'Accueil Enfants-Parents**

**PAA : Provence Alpes Agglomération**

**PMI : Protection Maternelle et Infantile**

**PSU : Prestation de Service Unique**

**RAM : Relais Assistantes Maternelles**

**REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents**

**UDAF : Union Départementale des Associations Familiales**

**VAE : Validation des Acquis de l'Expérience**



.....

# Cadre national pour l'accueil du jeune enfant

.....



Ministère des Familles, de  
l'Enfance et des Droits des  
femmes

# LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.





# ACCUEILLIR LES FILLES, LES GARÇONS ET LEURS FAMILLES, DE LA NAISSANCE À TROIS ANS

*L'enfant est le cœur de métier des professionnel.le.s auquel.le.s il est confié par ses parents. Il doit être au cœur des orientations politiques qui organisent son accueil.*

*Ce texte définit le cadre commun, les principes et les valeurs essentielles que partagent les professionnel.le.s de l'accueil du jeune enfant. Il concerne l'ensemble des modes d'accueil, individuels et collectifs, et s'adresse à toutes celles et ceux qui les conçoivent, les mettent en œuvre et les font progresser : élu.e.s, gestionnaires, spécialistes, institutions et services, professionnel.le.s et parents.*

*Ce cadre d'orientation est issu des recommandations d'un travail approfondi de concertation scientifique et publique, auquel l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant ont été associés pendant près d'une année.*



Dans un mode d'accueil bienveillant et instruit de ses besoins spécifiques, le jeune enfant débute sa recherche pour connaître et comprendre le monde. En compagnie des autres, il apprend à y trouver sa place, son expression propre et sa liberté. En lien avec les familles, les modes d'accueil posent ainsi les bases d'une citoyenneté épanouie et responsable.

Les petites filles et les petits garçons vivent, de leur naissance à leur troisième année, une période cruciale et spécifique de leur développement, qui pose les bases de la construction de leur personnalité, de leur rapport aux autres et au monde. La prime enfance est fondatrice de la personne, sans être prédictive de son avenir. À cet âge, et pour qu'un petit humain se reconnaisse lui-même comme tel, il faut que d'autres humains prennent soin de lui avec affection et avec la considération que mérite sa personne et la promesse d'avenir qu'il représente, pour lui, et pour la société. Le petit enfant naît en attente de leurs regards, de leurs gestes et paroles, qui donneront sens à ses perceptions, ses sensations, ses expressions, et ses expériences. L'ensemble des professionnel.le.s qui accueillent les tout-petits, et prennent le relais des familles qui les leur confient, jouent donc un rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement physique, affectif, cognitif et social des enfants.

Chaque enfant, chaque famille, est unique. Ils s'inscrivent en même temps dans une société en évolution. Les petites filles et petits garçons accueilli.e.s portent leur histoire et leur singularité. Quel que soit le mode de vie de leur famille, quelles que soient leurs situations particulières, sociales, de santé ou de handicap, toutes et tous doivent pouvoir être accueilli.e.s ensemble. Le développement des modes d'accueil est, par ailleurs, un objectif à poursuivre afin d'accueillir les enfants qui en sont encore éloignés, dans une perspective de mixité sociale et d'inclusion, conditions d'une citoyenneté partagée.

Le secteur de la petite enfance s'adapte aux transformations sociales, familiales, culturelles et à l'évolution des savoirs. Les modes d'accueil de la petite enfance, qu'ils soient individuels ou collectifs, doivent répondre aux attentes spécifiques de chaque enfant, en lien avec sa famille, en favorisant le vivre ensemble et l'égalité entre tous les enfants. Ils doivent offrir aux enfants les conditions d'un accueil sécurisant, personnalisé, ludique, encourageant sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre, de s'exprimer et de se socialiser. Accueillir le jeune enfant, c'est prendre soin de sa vulnérabilité et de ses potentialités. L'accueil de la petite enfance est ouvert sur le monde environnant, la nature, la culture, les sciences. Les professionnel.le.s accueillent les enfants avec compétence, sensibilité, affection, et respect.

Pour remplir cette mission, les professionnel.le.s bénéficient de formations, initiales et continues, qui prennent en compte le dernier état des connaissances en matière de développement de l'enfant, en s'inspirant des avancées de la recherche, de l'expérience des métiers, et en intégrant les exigences liées à la reconnaissance de l'enfant et de ses droits fondamentaux. Ces formations permettent d'établir des passerelles entre les diplômes, de garantir les progressions de carrière et de développer une culture commune à toutes les personnes intervenant auprès des enfants, ou œuvrant pour l'organisation de leur mode d'accueil.

La France est un pays pionnier de l'accueil des jeunes enfants. Si le système qu'elle a mis en place constitue une référence internationale, il est marqué, du fait de sa longue histoire, par une grande diversité des modes d'accueil, des profils de professionnel.le.s spécialisé.e.s, et des références scientifiques d'appui. Le gouvernement a l'ambition de poursuivre la structuration du secteur de la petite enfance, de contribuer à la formation d'une identité commune à l'ensemble des professionnel.le.s qui s'y impliquent et de définir des objectifs et principes communs à l'ensemble des acteurs du domaine.

Le texte-cadre national pour l'accueil des jeunes enfants constitue une référence pour les professionnel.le.s de l'accueil individuel et collectif, les gestionnaires de structures, les formateurs, les services chargés de l'agrément et du contrôle des différents modes d'accueil, qui ont pour priorité le développement, l'épanouissement et le respect des droits des enfants, en relation avec leurs familles.

Ce texte-cadre expose les principes que la France adopte, en vue de garantir les meilleures conditions d'accueil à ses très jeunes citoyens. En prenant en compte les besoins fondamentaux des tout-petits, il reformule les pratiques professionnelles à partir du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, et explicite la manière dont le monde de la petite enfance peut poser les bases nécessaires à un développement complet et harmonieux, respectueux des droits, des besoins et de la singularité de chaque petite fille et de chaque petit garçon.



# DIX PRINCIPES POUR ACCUEILLIR LES JEUNES ENFANTS ET LEURS FAMILLES, DE LA NAISSANCE À TROIS ANS

## 1. L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation.

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille. »*

Le jeune enfant, comme tout enfant, est reconnu comme sujet, citoyen et personne de droit. La France garantit les droits énoncés par la Convention internationale des droits de l'enfant et prend systématiquement en considération l'intérêt supérieur de l'enfant. Accueillir les jeunes enfants, c'est faire à chacun d'eux une place dans notre société.

- **Tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prenne en compte leur singularité. Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille :** enfants de parents migrants et/ou allophones, enfants issus de familles en difficulté sociale, enfants placés judiciairement ou dont les parents font l'objet d'une procédure judiciaire, enfants de parents qui travaillent en horaires atypiques, ou qui ont tout simplement besoin de concilier leur vie professionnelle, leur vie familiale et leur vie sociale.
- **Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un encadrement particulier.** Il peut, dans ces situations, être utile d'ajuster les modalités d'accueil de ces enfants, en combinant des temps en accueil collectif et des temps en accueil individuel.
- **Les professionnel.le.s sont invité.e.s à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles.** Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

## **2. Un accueil de qualité doit respecter la spécificité du développement global et interactif du jeune enfant, dans une logique de prime éducation.**

***« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »***

Les professionnel.le.s de la petite enfance occupent un statut intermédiaire entre la famille et la société : présents dans l'intimité et le quotidien des enfants, ce sont des passeurs, qui aident l'enfant à se socialiser.

La prime éducation est nourrie des connaissances sur la richesse des capacités, mais aussi sur la vulnérabilité et la sensibilité qui caractérisent le jeune enfant. Elle consiste à soutenir, chez l'enfant, la mise en place de ses capacités propres de réflexion et d'action. Il s'agit de l'aider patiemment à prendre conscience de ce qu'il vit et fait, et à développer sa personnalité.

- **L'accueil de la petite enfance requiert une conception globale, attentionnée et non normative du développement du jeune enfant et de la parentalité.** Les projets d'accueil développés tant par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) que par les assistant.e.s maternel.le.s et les salarié.e.s à domicile doivent s'en inspirer.
- **Pour le jeune enfant, tout est langage, corps, jeu, expérience.** Les dimensions physique, cognitive, affective et sociale de son développement sont indissociables et en interaction constante.
- **Chaque enfant se développe à son propre rythme.** Les premières années de la vie se caractérisent par des écarts de maturation entre les différentes sphères du développement, qui ne procède pas de façon linéaire ni par paliers, mais par vagues ; une acquisition se perd pour faire place à une nouvelle, puis reviendra sous une autre forme à un autre moment.
- **Le jeu spontané et l'activité sont sources d'éveil et d'autonomie.** Le jeu est un vecteur essentiel pour le développement de l'autorégulation, du langage et des compétences cognitives et sociales. En s'appuyant sur les intérêts des enfants et en privilégiant l'activité libre, le développement de l'enfant avant trois ans peut être envisagé autrement que sur le registre des stimulations éducatives programmées.
- **Il n'est pas recommandé de laisser un enfant de moins de trois ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement.** L'enfant a besoin d'interagir avec son environnement, d'utiliser ses cinq sens et d'être en mouvement.

### **3. La relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent se construit en confiance et clarté.**

***« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »***

L'accueil d'un jeune enfant implique le travail avec sa famille. La qualité relationnelle et la coopération entre professionnel.le.s et parents, dans une approche **prévenante et non normative à l'égard des familles**, est un facteur d'épanouissement de l'enfant et de réassurance de ses parents. Ce travail suppose une posture professionnelle de non jugement, mais également une différenciation claire, pour l'enfant, entre liens parentaux et liens professionnels. Ceci exige un travail de réflexion, de supervision et d'apport de connaissances partagées entre les professionnel.le.s et avec les autres acteurs concernés.

**Les familles et les professionnel.le.s s'enrichissent réciproquement en partageant leurs connaissances et leurs idées.** L'accompagnement à la parentalité respecte les valeurs de chaque famille, leur diversité, sans injonction normative et sans remise en cause des droits de l'enfant. Ce partenariat nécessite des lieux et des temps de disponibilité pour les échanges entre professionnel.le.s et parents.

- **La définition claire des positions et des rôles différenciés entre parents et professionnel.le.s va de pair avec la convergence entre le projet éducatif parental et le projet d'accueil professionnel souhaité.** Le dialogue et des actions communes permettent de tisser une relation confiante, sur laquelle les enfants structurent et élargissent leurs repères d'identité.
- **Dans un esprit de participation, qui exclut les logiques de consommateurs et de clients, les parents doivent trouver leur place dans les instances décisionnelles des modes d'accueil, notamment en participant aux conseils de crèches et aux conseils d'administration des structures gestionnaires d'établissements d'accueil.**
- **L'usage des outils de communication à distance, en particulier les webcams, freine la mise en place des processus de séparation et d'individualisation des enfants et des parents, qui permettent que le tout-petit puisse avancer vers son autonomie.**
- **Les partenaires locaux participent au dynamisme du mode d'accueil.** Celui-ci s'inscrit dans un environnement donné : quartier, village, écoles, maisons de retraite, tissu associatif, complexes sportifs, espaces naturels, activités et ressources locales. Les professionnel.le.s sont invité.e.s à créer des partenariats avec les associations ou équipements publics du territoire pour donner corps à cette inscription dans une vie commune et partagée.

#### 4. Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert sur le monde favorise la confiance en soi, en les autres et en l'avenir.

**« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »**

Le jeune enfant naît dépendant mais pas impuissant. Il a des capacités d'imitation, d'empathie et de communication, est armé de ses cinq sens et mû par une vitalité découvreuse, qui en font d'emblée un partenaire de relation, de langage et d'observation. Les modes d'accueil se fondent sur ces aptitudes pour aider l'enfant à élargir sa palette affective, culturelle, sociale et intellectuelle. Ils offrent aux enfants des relations et un environnement riche, mais sans sur-stimulation d'une sphère au détriment d'une autre.

- **Accueillir un jeune enfant dans sa singularité exige de prendre en compte son vécu néonatal et familial.**
- **Chaque enfant a besoin d'être entouré avec précaution, bien-traitance et attention prévenante.** La qualité humaine et professionnelle, le type d'organisation des modes d'accueil ont, en eux-mêmes, des effets de prévention médicale, sociale et psychologique.
- **Les enfants s'épanouissent dans la continuité et la fiabilité de leur environnement.** Le respect des rythmes de l'enfant et de son besoin d'attachement affectif, de stabilité des liens, des lieux et des temps est une priorité devant laquelle les logiques administratives et gestionnaires doivent s'ajuster.
- **S'adresser à l'enfant de manière personnalisée et encourageante participe au développement de son indépendance et de sa confiance en lui et envers autrui.** Lorsque les enfants ressentent de la confiance, de l'amour et du respect, ils se sentent plus forts.
- **L'enfant est acteur de son développement. Les modes d'accueil sont ludiques et ouverts sur le monde.** Ils offrent à l'enfant les moyens de faire et de connaître par lui-même, et encouragent sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre et d'être en société. Pour cela, l'organisation et les équipements d'accueil doivent laisser place aux initiatives des enfants et des adultes. Ils doivent être suffisamment créatifs et évolutifs d'une part pour s'ajuster au développement, aux capacités et aux goûts des enfants, d'autre part pour favoriser l'originalité et l'évolution du projet de travail des professionnel.le.s et des structures.

- **Chez le jeune enfant, le corps est le médium privilégié pour établir des liens qui sécurisent, pour jouer, s'exprimer, apprendre et se faire des amis. Les modes d'accueil des jeunes enfants doivent donc accorder une attention particulière à la délicatesse des soins, à l'écoute de l'enfant, à la liberté des mouvements, à la variété des objets et matières à manipuler et aux découvertes multi-sensorielles.**
- **Les jeunes enfants naissent avec une appétence et des capacités de relation et de communication. Spontanément les professionnel.le.s de la petite enfance accompagnent de paroles le quotidien des enfants. La communication avec et entre les enfants est multiforme. Mais le langage n'est pas qu'un instrument de communication. La musique, les chants, les jeux rythmés et surtout s'adresser à un enfant, et pas seulement au groupe, lui permettent d'entrer dans le langage parlé. Les enfants accueillis doivent pouvoir entrer en conversation ou dans un jeu de langage à plusieurs sans être dérangés. Organiser des moments en petits groupes, faire sentir à l'enfant qu'on s'intéresse à ce qu'il va exprimer soutient son désir et son plaisir de parler.**

## **5. L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre.**

***« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »***

Dès le premier âge, les petites filles et les petits garçons sont d'emblée attirés par le visage humain, la musique, la danse, le mouvement, les images, les livres.

L'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, sa liberté intérieure, son expression personnelle et son rapport au monde. Les modes d'accueil réaffirment le droit du jeune enfant d'accéder au patrimoine culturel, à la création et à l'expérience artistiques, qui contribuent et contribueront au libre et plein développement de son identité.

- **La rencontre avec des œuvres et des artistes, la pratique vivante des activités culturelles, la découverte du livre, des instruments de musique et d'arts plastiques, l'émotion esthétique doivent faire partie du quotidien des enfants dans les modes d'accueil.**
- **Les modes d'accueil doivent s'ouvrir à la présence d'artistes, aux apports des talents des familles, aux opportunités locales, aussi bien dans l'organisation de l'accueil au quotidien que lors de moments exceptionnels ou festifs. Les approches culturelles et artistiques, la recherche d'un cadre esthétique, doivent être intégrées à la formation des professionnel.le.s.**
- **L'ouverture au monde passe également par la rencontre avec des langages, des gestes, des mots et des chansons d'autres cultures, qui élargissent l'horizon d'expérience sensorielle du jeune enfant, et l'initient à la richesse de la diversité humaine.**



## 6. La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.

**« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »**

Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilité, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social. Être au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter.

- **Les espaces naturels constituent d'excellents outils pédagogiques.** Ils offrent de multiples sources de jeux, de découvertes et d'apprentissage en invitant les enfants à manipuler, partager, tâtonner et explorer.
- **La sensibilisation des enfants à la richesse et à la beauté de leur environnement naturel commence très tôt.** Le contact avec les minéraux, les végétaux et les animaux est indispensable à leur épanouissement. Accompagner leur exploration et leur observation, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons, les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace, et du vivant dans sa globalité.

## 7. La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la prime enfance.

**« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »**

Les jeunes enfants observent celles et ceux qui prennent soin d'eux. Ils voient aujourd'hui l'omniprésence des femmes dans les modes d'accueil. Il existe par ailleurs une asymétrie des attitudes professionnelles dans les soins, jeux et activités entre les deux sexes. Les enfants remarquent qu'on les considère différemment selon qu'ils sont une petite fille ou un petit garçon. Ainsi, ils intériorisent très tôt les stéréotypes de genre et la division sexuée des rôles sociaux.

- **L'attention des professionnel.le.s à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.**
- **Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragé.e.s de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné.e.s. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciée des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnel.le.s.**
- **La mixité des personnels dans l'accueil, l'éducation et le soin des enfants quel que soit leur âge est un facteur d'égalité entre les deux sexes, car elle offre aux enfants des modèles et des relations socialement plus riches dans un monde constitué d'hommes et de femmes. Elle doit être encouragée à tous niveaux, dans l'orientation scolaire et professionnelle, la formation, le recrutement.**

**8. Les modes d'accueil doivent offrir un environnement sain, garantissant tant la sécurité de l'enfant que les conditions de déploiement de son éveil.**

***« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »***

Une organisation souple et bien conçue des espaces doit permettre la mise en œuvre d'activités créatives et riches, ainsi que des temps de rêverie et, autant que possible, de jeux, de sorties en extérieur et dans la nature.

- **Les normes relatives aux EAJE doivent être appliquées avec discernement, toujours en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant.** Elles posent un ensemble d'objectifs dont l'atteinte effective compte plus que les moyens d'y parvenir, lesquels doivent être évalués en tenant compte du contexte et de la configuration de chaque lieu d'accueil.
- **Les enfants sont plus vulnérables que les adultes car leur système immunitaire n'est que partiellement développé.** Garantir un environnement sain pour l'enfant, c'est veiller à la propreté des équipements et à la bonne qualité de l'air intérieur. Les professionnel.le.s pourront également veiller à proscrire l'usage des téléphones portables à proximité des enfants, à limiter l'usage de matériaux potentiellement nocifs et polluants et l'émission, dans les pièces d'accueil, d'ondes électromagnétiques dont les effets sont encore mal connus. **La Loi n° 2015-136 du 9 février 2015** interdit l'installation d'un équipement terminal fixe équipé d'un accès sans fil à internet dans les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants dans les établissements d'accueil des moins de six ans.

## 9. Des modes d'accueil participatifs, évolutifs, et bien-traitants, pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants.

*« Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »*

Le petit enfant suscite, chez les adultes qui s'occupent de lui, des émotions, des pensées positives ou négatives qui rejaillissent dans leur attitude, souvent à leur insu. La nature et la puissance de ces réactions sont différentes selon la place, la fonction et le rôle occupés vis à vis des enfants. Il est essentiel d'en avoir conscience, d'en parler, d'y réfléchir entre professionnel.le.s pour réajuster sa pratique. C'est pourquoi des temps systématisés et réguliers de réflexion et d'observation partagées doivent permettre d'analyser collectivement les pratiques.

La réflexivité entre professionnel.le.s, la pluridisciplinarité, la supervision des pratiques sont des outils qui nourrissent leur capacité de création, de changement et d'innovation et qui soutiennent la motivation et l'intérêt du travail avec les enfants et leurs familles.

- **Les lieux d'accueil pour les jeunes enfants requièrent une intelligence professionnelle collective.** Les savoir-faire et les savoirs académiques sur le jeune enfant doivent se nourrir mutuellement. Les rapprochements entre la recherche et les modes d'accueil, l'accès aux connaissances, doivent s'intégrer au projet d'accueil.
- **L'élaboration du projet d'accueil, y compris pour l'accueil individuel, vise le bien-être des enfants accueillis, de leurs familles et des professionnel.le.s.** Sa conception collective et concertée est la condition de son partage et de sa mise en œuvre dynamique. Ce projet d'accueil favorise l'expression et l'initiative des enfants, ainsi que leur participation.
- **L'enfant est tributaire du climat émotionnel.** S'occuper de jeunes enfants est passionnant, utile mais source de fatigue et de tensions. Les professionnel.le.s s'impliquent dans leur travail avec leur sensibilité et leur corps, ce qui peut les fragiliser et engendrer épuisements et souffrances professionnelles. La qualité humaine des relations de travail, le type d'organisation, l'aménagement des espaces réservés au personnel, l'ergonomie des équipements contribuent à la prévention des risques professionnels et au bien-être.
- **Il est recommandé, en cas de souffrance au travail, de faire appel à un tiers extérieur hors hiérarchie, pour élucider et dénouer les interactions complexes à l'œuvre entre les professionnel.le.s, les jeunes enfants et les familles.**

- **L'enfant doit être protégé et respecté dans son intégrité. L'usage de la violence, physique, verbale ou psychologique, n'est pas une méthode éducative et a des conséquences sur le développement de l'enfant. Toute professionnel.le s'interdit, dans sa pratique, de recourir à la violence et aux humiliations.**
- **Les professionnel.le.s doivent connaître leur environnement institutionnel et juridique pour prévenir, détecter, signaler les cas de négligence et de violences faite aux enfants, qu'elles soient familiales ou professionnelles. Leur employeur doit garantir les conditions de recueil de leur parole et de celle des enfants. Il doit, le cas échéant, permettre la remise en question des pratiques qui posent problème.**

## 10. Des professionnel.le.s qualifié.e.s et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité.

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »*

L'enjeu crucial que représente l'accueil du jeune enfant exige que les métiers qui y concourent soient qualifiés et offrent des perspectives de carrière attractives. Des professionnel.le.s suffisamment nombreux.ses, compétent.e.s et motivé.e.s forment la base sur laquelle l'ensemble du monde de la petite enfance repose.

- **Toutes et tous les professionnel.le.s de l'accueil collectif et individuel doivent avoir accès à une formation initiale professionnalisante et à la formation continue pour acquérir les connaissances sur le développement du jeune enfant, suivre l'évolution des connaissances et des pratiques dans leur domaine, se perfectionner et progresser tout au long de leur carrière.**
- **Une base de connaissances communes consacrée au développement du jeune enfant dans la formation initiale, et des formations continues transverses à l'ensemble des professionnel.le.s de l'accueil individuel comme de l'accueil collectif, forgent leur identité commune.**
- **Les professionnel.le.s, dans leur formation, sont sensibilisé.e.s aux actions de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, à l'implication égale des deux parents, au repérage et au traitement des situations de violences faites aux enfants et aux femmes, aux droits de l'enfant et à l'éveil artistique et culturel.**
- **Les pratiques professionnelles et les contenus des formations s'inspirent du dernier état de la connaissance sur les particularités du développement du jeune enfant et de ses relations avec le monde qui l'entoure, mais aussi sur la parentalité et les évolutions familiales ou sociétales.**





**Ministère des Familles, de  
l'Enfance et des Droits des  
femmes**







## Ministère des Solidarités et de la Santé

[Accueil](#) > [Affaires sociales](#) > [Familles - Enfance](#) > [Pacte pour l'Enfance](#) > [Les 1000 premiers jours de l'enfant](#) >

**Les 1000 premiers jours, qu'est-ce que c'est ?**

### Les 1000 premiers jours, qu'est-ce que c'est ?

publié le : 18.10.19 - mise à jour : 30.10.19

Entre le début de la grossesse où le fœtus commence à interagir avec son environnement et celui où l'enfant prononce ses premières phrases, une partie considérable de son développement est en jeu. Cette période, comprise entre le 4<sup>e</sup> mois de grossesse et les deux ans de l'enfant, ce sont les 1000 premiers jours. Elle se caractérise par un rythme de croissance sans équivalent à l'échelle d'une vie : le bébé grandit de deux centimètres par mois, la taille de son cerveau est multipliée par cinq et les connexions neuronales s'y établissent à la fréquence de deux cent mille par minute.

« Les études scientifiques montrent que la biologie ne décide pas de notre destin et que c'est le vécu des enfants lors des tous premiers jours et années qui conditionne et définit leur avenir. »

Anthony Lake,  
directeur exécutif de l'Unicef, 2016

Objet de recherche pour la science, les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant sont surtout une période source de doutes, de questionnements et parfois d'inquiétudes pour les parents. Avec pour beaucoup, le sentiment d'être trop seuls face à la parentalité et ses problèmes du quotidien.

Des enquêtes récentes révèlent que 93% des parents déclarent rencontrer des difficultés pour allaiter leur enfant de 0 à 3 ans, qu'ils sont plus de la moitié à trouver qu'il est difficile d'être parent, et autant à chercher régulièrement des réponses à leurs interrogations sur les réseaux sociaux.

**PLUS DE  
LA MOITIÉ**

**DES PARENTS TROUVENT  
QU'IL EST DIFFICILE  
D'ÊTRE PARENT**

Pour les enfants, cela se traduit par des contextes et des environnements très variés pour grandir et se développer, qui ont des effets sur les adultes qu'ils deviendront. Un enfant ayant grandi dans un univers sécurisé sera deux à cinq fois moins fréquemment hospitalisé au cours de sa vie qu'un enfant ayant connu des périodes d'insécurité prolongées. Quant aux enfants de parents dépressifs, ils auront six fois plus de risques de présenter des troubles dépressifs que les autres enfants.

**UN ENFANT AYANT GRANDI DANS  
UN UNIVERS SÉCURISÉ SERA**

**2 À 5 FOIS**

**MOINS FRÉQUEMMENT  
HOSPITALISÉ AU COURS DE SA VIE.**

Cette période de développement très importante est aussi une période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Dès les années 1980, les travaux du médecin britannique David Barker ont établi un lien entre le poids du bébé à sa naissance et le risque de décès par maladie des artères du cœur à l'âge adulte. Depuis, de nombreux facteurs décisifs pendant la grossesse et les deux premières années de l'enfant ont été identifiés.

Le rôle de la nutrition a notamment été mis en lumière, à la fois dans le ventre de la mère et après la naissance, mais également celui du milieu affectif pendant les 1000 premiers jours : de nombreuses études ont montré que lorsque les personnes qui entourent le bébé sont empathiques, attentifs, soutenant, le développement de son cerveau est considérablement stimulé. À l'inverse, l'exposition du jeune enfant à la violence peut être lourde de conséquences sur sa santé mentale tout au long de sa vie.

L'importance des 1000 jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de la petite enfance, qu'ils exercent en neurosciences, en psychologie, en pédiatrie, ou qu'ils soient spécialistes de l'éducation ou du soutien à la parentalité. Tous s'accordent sur la nécessité de surinvestir cette période. Car si le développement y est intense et vulnérable, les opportunités d'action sont considérables.

Ces chiffres, que nous devons aux progrès de la science, ne doivent pas culpabiliser les parents. Mais ils donnent, plus que jamais, la responsabilité au gouvernement de mieux les accompagner.

**En savoir plus :**

**PDF** [Tout comprendre sur les 1000 premiers jours Téléchargement \(2 Mo\)](#)

**PDF** [Questions/réponses : les 1000 premiers jours Téléchargement \(117.8 ko\)](#)



# Ministère des Solidarités et de la Santé

[Accueil](#) > [Affaires sociales](#) > [Familles - Enfance](#) > [Pacte pour l'Enfance](#) > [Les 1000 premiers jours de l'enfant](#) >

## Une commission d'experts à l'appui

### Une commission d'experts à l'appui

publié le : 18.10.19 - mise à jour : 23.10.19

La préparation du parcours 1000 jours s'appuie sur une commission de 18 experts, présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik. Elle regroupe des experts de spécialités différentes avec une conviction commune : l'importance décisive des 1000 premiers jours de l'enfant. Ils et elles sont neuropsychiatres, spécialistes de l'éducation ou de l'éveil des enfants, acteurs de terrain de l'accompagnement social des parents, pédiatres et praticiens hospitaliers, sage-femme.

Lancée par le Président de la République, cette commission travaillera sur 4 grandes priorités.

#### **1. Elaborer un consensus scientifique sur les recommandations de santé publique concernant la période des 1000 premiers jours**

En face de chaque problème ou doute rencontrés par les parents au sujet de la santé de leur enfant, une recommandation claire et partagée par l'ensemble des experts de la commission doit être facilement accessible.

#### **2. Construire un parcours du jeune parent plus lisible, complet très pratique pendant cette période.**

Dès qu'on devient parent ou qu'on le redevient, le parcours 1000 jours proposera un chemin simple et clair dès la grossesse pour bénéficier de différents rendez-vous, de consultations dont certaines à domicile et de tous les dispositifs d'accompagnement nécessaires à disposition des parents.

#### **3. Apporter un éclairage scientifique sur la question des congés de naissance**

Les experts nous donneront leur éclairage sur ce qui pourra être amené à évoluer concernant les congés maternité, paternité et parental en prenant soin notamment de concilier les besoins de l'enfant et des parents, d'apporter des réponses aux questions de retour à l'emploi et de réfléchir sur la place des pères durant les 1000 premiers jours.

#### **4. Repenser les modes de garde et le système d'accueil du jeune enfant à horizon 10 ans**

La commission aura à se prononcer sur la manière dont pourraient évoluer les structures d'accueil du jeune enfant (garderie, crèche) à la fois dans le nombre de places proposées et les programmes éducatifs permettant aux enfants de s'éveiller et de se socialiser, la formation des professionnels ou encore la bonne connaissance de l'offre d'accueil par les parents.



Boris CYRULNIK



Alexandra BENACHI



Isabelle FILLOZAT



François ANSELMET



Nathalie CASO-VICARI



Chichine DEHAENE-LAMBERTZ



Romain DUGRAVIER



Maya CRATIER



Antoine GUEDEMY



Gilles LAZIMI



Johanne LEMBUX



Sophie MARRINOPOULOS



Nathalie MUTEL-LAPORTE



Laureen STORME



Rebecca SHANKLAND



Richard DELORME



Sébastien WENGLAND



Tone MØSTAD BLIND

► Découvrez les membres de la commission d'experts, présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik.



**TOUT  
COMPRENDRE  
SUR LES**

**1 000 PREMIERS  
JOURS**

**1000 premiers jours**

Là où tout commence



# LES 1 000 PREMIERS JOURS

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Entre le début de la grossesse où le fœtus commence à interagir avec son environnement et celui où l'enfant prononce ses premières phrases, une partie considérable de son développement est en jeu. Cette période, comprise entre le 4<sup>e</sup> mois de grossesse et les deux ans de l'enfant, ce sont les 1 000 premiers jours. Elle se caractérise par un rythme de croissance sans équivalent à l'échelle d'une vie : le bébé grandit de deux centimètres par mois, la taille de son cerveau est multipliée par cinq et les connexions neuronales s'y établissent à la fréquence de 200 000 par minute.



**200 000**

**connexions neuronales  
par minutes sur  
les 1 000 premiers jours**

Cette période de développement très importante est aussi une période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Dès les années 1980, les travaux du médecin britannique David Barker ont établi un lien entre le poids du bébé à sa naissance et le risque de décès par maladie des artères du cœur à l'âge adulte. Depuis, de nombreux facteurs décisifs pendant la grossesse et les deux premières années de l'enfant ont été identifiés.

« Les données scientifiques et économiques incitent clairement à investir dans les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant et dès la grossesse de la mère. Si l'on n'investit pas, les enfants prennent du retard avant même d'entrer à l'école et resteront défavorisés toute leur vie. »

Keith Hansen,  
vice-président, chargé du développement  
humain à la Banque mondiale, 2016

Le rôle de la nutrition a notamment été mis en lumière, à la fois dans le ventre de la mère et après la naissance, mais également celui du milieu affectif pendant les 1 000 premiers jours : de nombreuses études ont montré que lorsque les personnes qui entourent le bébé sont empathiques, attentifs, soutenant, le développement de son cerveau est considérablement stimulé. A l'inverse, l'exposition du jeune enfant à la violence peut être lourde de conséquences sur sa santé mentale tout au long de sa vie.

« Les études scientifiques montrent que la biologie ne décide pas de notre destin et que c'est le vécu des enfants lors des tous premiers jours et années qui conditionne et définit leur avenir. »

Anthony Lake,  
directeur exécutif de l'Unicef, 2016

L'importance des 1 000 premiers jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de la petite enfance, qu'ils exercent en neurosciences, en psychologie, en pédiatrie, ou qu'ils soient spécialistes de l'éducation ou du soutien à la parentalité. Tous s'accordent sur la nécessité de surinvestir cette période. Car si le développement y est intense et vulnérable, les opportunités d'action sont considérables.



# POURQUOI FAUT-IL UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ PENDANT LES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT ?

Objet de recherche pour la science, les 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant sont surtout une période source de doutes, de questionnements et parfois d'inquiétudes pour les parents. Avec pour beaucoup, le sentiment d'être trop seuls face à la parentalité et ses problèmes du quotidien.

« La plasticité cérébrale, psychologique, est telle qu'un bébé est très facile à blesser, mais très facile à rattraper. »

Boris Cyrulnik,  
17 septembre 2019

## PLUS DE LA MOITIÉ

**DES PARENTS TROUVENT  
QU'IL EST DIFFICILE  
D'ÊTRE PARENT**

Ainsi, des enquêtes récentes révèlent que 93 % des parents déclarent rencontrer des difficultés pour alimenter leur enfant de 0 à 3 ans, qu'ils sont plus de la moitié à trouver qu'il est difficile d'être parent, et autant à chercher régulièrement des réponses à leurs interrogations sur les réseaux sociaux.

« Les 1000 premiers jours de vie d'un citoyen français sont décisifs, sur le plan affectif, sur le plan cognitif, c'est là qu'on construit parfois le pire et qu'on peut bâtir le meilleur. Nous devons avoir, construire, imaginer beaucoup plus loin que ce qu'on a fait jusque-là. »

Emmanuel Macron,  
25 avril 2019

Pour les enfants, cela se traduit par des contextes et des environnements très variés pour grandir et se développer, qui ont des effets sur les adultes qu'ils deviendront. Un enfant ayant grandi dans un univers sécurisé sera deux à cinq fois moins fréquemment hospitalisé au cours de sa vie qu'un enfant ayant connu des périodes d'insécurité prolongées. Quant aux enfants de parents dépressifs, ils auront six fois plus de risques de présenter des troubles dépressifs que les autres enfants.

**UN ENFANT AYANT GRANDI DANS  
UN UNIVERS SÉCURISÉ SERA**

**2 À 5 FOIS**

**MOINS FRÉQUEMMENT  
HOSPITALISÉ AU COURS DE SA VIE.**

Ces chiffres, que nous devons aux progrès de la science, ne doivent pas culpabiliser les parents. Mais ils nous donnent, plus que jamais, la responsabilité de mieux les accompagner.



« L'idée n'est certainement pas d'instaurer un « code du bon parent », mais de donner à chacun confiance en elle ou en lui dans son rôle de parent. »

Adrien Taquet,  
19 septembre 2019

## QUELLE EST NOTRE APPROCHE ?

Face au sentiment d'être souvent trop seuls face à la parentalité, les parents expriment un besoin croissant d'être mieux accompagnés. S'il n'existe pas (et heureusement) de « guide du bon parent », beaucoup de moyens peuvent être employés pour soutenir chaque parent au quotidien durant les 1000 premiers jours de leur enfant : leur faciliter l'accès aux services de santé et de soins, leur fournir une information fiable en termes de nutrition, améliorer les modes de garde, proposer des congés parentaux adaptés aux besoins de chaque famille, répondre rapidement à leurs interrogations lorsqu'ils en ont et surtout, leur donner confiance en eux dans leur rôle de parents. Réunir tous ces moyens est l'ambition du « parcours 1000 jours » de soutien à la parentalité que le gouvernement présentera dans les prochains mois.

Pour le mettre au point, la priorité est d'écouter les parents qui en sont les destinataires. Adrien Taquet ira à leur rencontre chaque semaine durant les prochains mois, pour qu'ils puissent lui faire part de leurs besoins, de leurs difficultés et de leurs suggestions. Le parcours 1000 jours sera donc construit non seulement pour eux, mais avec eux.

En parallèle, la préparation de ce parcours s'appuiera sur une commission de dix-huit experts, présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik. Elle regroupe des experts de spécialités différentes avec une conviction commune : l'importance décisive des 1000 premiers jours de l'enfant. Ils et elles sont neuropsychiatres, spécialistes de l'éducation ou de l'éveil des enfants, acteurs de terrain de l'accompagnement social des parents, pédiatres et praticiens hospitaliers, sage-femme.

Lancée par le Président de la République, cette commission travaillera sur quatre grandes priorités.

### 1. Élaborer un consensus scientifique sur les recommandations de santé publique concernant la période des 1000 premiers jours

En face de chaque problème ou doute rencontrés par les parents au sujet de la santé de leur enfant, une recommandation claire et partagée par l'ensemble des experts de la commission doit être facilement accessible.

### 2. Construire un parcours du jeune parent plus lisible, complet très pratique pendant cette période.

Dès qu'on devient parent ou qu'on le redevient, le parcours 1000 jours proposera un chemin simple et clair dès la grossesse pour bénéficier de différents rendez-vous, de consultations dont certaines à domicile et de tous les dispositifs d'accompagnement nécessaires à disposition des parents.

### 3. Apporter un éclairage scientifique sur la question des congés de naissance

Les experts nous donneront leur éclairage sur ce qui pourra être amené à évoluer concernant les congés maternité, paternité et parental en prenant soin notamment de concilier les besoins de l'enfant et des parents, d'apporter des réponses aux questions de retour à l'emploi et de réfléchir sur la place des pères durant les 1000 premiers jours.

### 4. Repenser les modes de garde et le système d'accueil du jeune enfant à horizon 10 ans

La commission aura à se prononcer sur la manière dont pourraient évoluer les structures d'accueil du jeune enfant (garderie, crèche) à la fois dans le nombre de places proposées et les programmes éducatifs permettant aux enfants de s'éveiller et de se sociabiliser, la formation des professionnels ou encore la bonne connaissance de l'offre d'accueil par les parents.

## C'EST POUR QUAND ?

Le rapport de la Commission sera remis début 2020. Au même moment, Adrien Taquet présentera une synthèse des témoignages collectés durant l'opération « 1000 parents pour penser les 1000 jours ». Le gouvernement pourra alors proposer des actions concrètes et il fera des annonces dans le courant de l'année. Certains chantiers sont des chantiers à long terme, en particulier celui concernant les

modes de garde, et certains autres pourront s'appliquer très rapidement.

Dès aujourd'hui, vous pouvez vous aussi contribuer à enrichir ces travaux et suivre l'opération « 1000 parents pour penser les 1000 jours » sur le site Internet : [solidarites-sante.gouv.fr/1000jours](http://solidarites-sante.gouv.fr/1000jours) et le compte Twitter : @Enfance\_gouv